

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(59^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Vendredi 14 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

1. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3873).

Budget annexe des postes et télécommunications.

M. Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Noir, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Claude Michel,

Mauger,

Jouve,

Cornet,

Pesce,

Zeller,

Jagoret.

M. Ribes, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. Madelin, Gilbert Gantier, Biwer, Kerguéris, René Benoît, Cazalet.

Crédits ouverts à l'article 18 (p. 3891).

Amendement n° 189 de la commission de la production : MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat, Jouve. — Rejet.

Adoption des crédits ouverts à l'article 18.

Crédits ouverts à l'article 19 (p. 3892).

Amendement n° 194 de M. Jean Jarosz : MM. Jean Jarosz, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat, Jouve. — Rejet.

Amendements identiques n° 98 de M. Noir et 182 de la commission de la production ; amendement n° 195 de M. Jouve : MM. le rapporteur pour avis, Jouve, Robert-André Vivien, président de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat. — Retrait des amendements n° 98 et 182.

MM. le président de la commission des finances, Madelin, Pesce, le secrétaire d'Etat. — Rejet de l'amendement n° 195.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3895).

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 18 et 19.

La parole est à M. Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des mesures prévues au projet de budget des postes et télécommunications pour 1981 puisque tous les renseignements nécessaires figurent dans mon rapport écrit. Je me bornerai donc à présenter les grandes masses de ce budget.

Le total des dépenses réelles dépasse largement 100 milliards de francs, ce qui place ce budget au deuxième rang des budgets civils, après celui de l'éducation. La progression par rapport à 1980 est relativement limitée, puisqu'elle est de 10 p. 100, essentiellement en raison du simple maintien à niveau des dépenses d'opérations en capital.

Pour le fonctionnement, les dépenses réelles — 73 milliards de francs — progressent de 13,3 p. 100. Dans ce domaine, le projet de budget qui nous est présenté est en retrait sur ceux des années précédentes, et les mesures nouvelles qu'il intègre apparaîtront à beaucoup d'entre nous comme très insuffisantes.

En fait, après une décennie de priorité très nette, les P.T.T., qui ont tenu leurs promesses en matière de développement et d'investissements, sont soumis aux mêmes contraintes de rigueur budgétaire que la plupart des ministères depuis quelques années.

Cette rigueur est traduite dans la progression des masses budgétaires de fonctionnement, où l'essentiel des dotations nouvelles concerne les rémunérations de personnel et les frais financiers.

Pour les rémunérations, il s'agit de la seule progression de la masse salariale, à effectifs constants, pour intégrer les majorations de traitement intervenues ou à intervenir, et dont le total dépasse 5 milliards de francs.

En ce qui concerne les frais financiers, mon propos sera plus précis. Dans ce domaine, deux charges distinctes doivent être évoquées et demandent quelque développement, car elles concernent deux problèmes spécifiques à cette administration et particulièrement aigus cette année : les frais financiers relatifs aux emprunts et les intérêts versés aux déposants de la C.N.E., la caisse nationale d'épargne.

Pour les frais financiers relatifs aux emprunts, l'ajustement prévu est de 1 110 millions, ce qui porte le total des charges d'intérêts, hors loyers versés aux sociétés de financement, à 7 milliards de francs. Ce poste de dépenses continue ainsi à croître très sensiblement, tant en valeur absolue — 19 p. 100 d'augmentation en 1980 — que, surtout, en valeur relative, atteignant en 1981 7,8 p. 100 des dépenses de fonctionnement. Ainsi se trouvent déjà posés quelques éléments du problème de l'endettement sur lequel je reviendrai dans un instant.

En ce qui concerne les intérêts versés aux déposants de la C.N.E., les crédits supplémentaires inscrits — 655 millions de francs — sont moins importants, mais la prévision me paraît par trop optimiste. Elle est, en effet, calculée sur la base d'un retour de 7,5 à 6,5 p. 100 du taux de rémunération de l'épargne dès le 1^{er} janvier 1981, retour que les circonstances économiques et politiques rendent, à mon avis, très improbable. Sachant qu'en 1980 l'augmentation d'un point du taux d'intérêt au 1^{er} avril a entraîné une charge supplémentaire de 1 700 millions en année pleine, l'impact du maintien total ou partiel du taux à 7,5 p. 100 sur 1981 peut être apprécié. Sur ce point également j'aurai l'occasion de revenir.

Dans les autres mesures nouvelles de fonctionnement, il faut relever le maintien à niveau en francs constants, mais pas d'augmentation, des dotations de matériel et de fonctionnement — énergie et transports en particulier — et des crédits sociaux de fonctionnement, puisque la majoration est équivalente à la variation des prix.

La même remarque doit être faite à propos des mesures indemnitaires et statutaires, la dotation prévue en 1981 — 207 millions de francs — maintenant à 1 p. 100 de la masse salariale l'ajustement proposé.

Enfin, il n'y a pratiquement pas de créations d'emploi inscrites dans ce projet de budget, puisqu'on n'y trouve que l'équivalent de 1 200 unités d'auxiliaire de renfort à la poste. La discussion sur ce point sera, à n'en pas douter, très animée, et les positions très opposées. J'aimerais, quant à moi, vous faire part de mes réflexions sur ce point.

Certes, comparée au niveau des créations d'emploi des années précédentes, 1978 et 1979 en particulier, les mesures nouvelles pour 1981 sont presque inexistantes. Il n'en demeure pas moins que, depuis 1972, les effectifs ont augmenté d'un tiers, 115 000 emplois ayant été créés en dix ans. De plus, la croissance des effectifs de la poste — 28,7 p. 100 — est très proche de celle du trafic, qui est de 30,1 p. 100. Quant aux télécommunications, les effectifs apparaissent conformes aux prévisions du VII^e Plan puisque, à la fin de 1980, le ratio agent par 1 000 lignes principales observé atteignait 10,2, soit un chiffre très voisin des 10,3 prévus.

En l'espèce, ce qui peut paraître plus critiquable serait la progression de l'auxiliaire, alors même que sa réduction, par la titularisation de 45 000 auxiliaires, n'est pas encore achevée.

Pour en terminer avec les dotations de fonctionnement il convient, à propos des dépenses d'ordre, de signaler l'augmentation des dotations aux amortissements qui dépasseront 11 milliards de francs en 1981, augmentant ainsi les capacités d'auto-financement.

Après le très important effort d'investissements qui a été la caractéristique majeure du VII^e Plan, une pause pouvait être envisagée en matière de télécommunications. Il n'en est rien, et le niveau des autorisations de programme est maintenu en francs constants, et même légèrement augmenté. Toutefois, ce strict maintien, s'il est encourageant pour les télécommunications, risque d'entraîner des conséquences dommageables pour la poste.

Pour les télécommunications, en effet, les objectifs du VII^e Plan sont tenus au-delà même des espérances. Les objectifs fixés, qui étaient de 20 millions de lignes téléphoniques pour la fin de 1982, seront probablement dépassés, puisque depuis 1978 les réalisations sont supérieures aux prévisions. Pourtant, le taux global d'octroi d'autorisations de programme n'a été que de 92 p. 100 des prévisions du Plan. En l'espèce, seul le délai moyen de raccordement reste légèrement supérieur aux objectifs du Plan avec 4,2 mois à la fin de 1980 contre 3,5 prévus. Ce résultat est dû à l'importance de la demande qui reste soutenue, supérieure à celle qui avait été envisagée. De ce fait, on peut espérer des perspectives de développement du parc encore importantes dans les années à venir.

Pour les télécommunications, les autorisations d'engagements prévues en 1981 atteindront 25 756 millions, soit 500 millions de plus que l'an dernier. Sur cette enveloppe globale, trois milliards seront financés par les sociétés de financement du téléphone et 250 millions par des avances des établissements publics régionaux, mais aucune précision d'emploi de ces montants n'est communiquée.

En ce qui concerne les dotations budgétaires, la majeure partie d'entre elles, plus des trois quarts, est consacrée à l'extension et à la modernisation tant du parc téléphonique que des réseaux intérieurs et internationaux. Mais il faut surtout noter l'importance de l'enveloppe « Recherche et développement » inscrite dans ce projet de budget, qui atteint 3,5 milliards de francs, contre un seul l'année dernière.

Dans ce domaine, c'est de l'avenir qu'il s'agit, tant en ce qui concerne l'avance technologique que le développement de services nouveaux, notamment en matière de télématique.

A ce propos aussi, la discussion sera sûrement animée. J'y apporterai des éléments complémentaires dans un instant, car je dois, au préalable, vous présenter les autres investissements et les remarques qu'ils m'inspirent.

Pour la poste et les services généraux, c'est-à-dire essentiellement les services sociaux, le niveau des autorisations de programme est strictement maintenu en francs constants par rapport à 1980, avec respectivement 1 725 millions de francs pour la poste et 366 millions de francs pour les services généraux. Compte tenu de l'inflation inévitable, cela équivaut à une réduction de fait du volume des réalisations, réduction particulièrement regrettable en ce qui concerne la poste, et plus particulièrement la modernisation des centres de tri et des bureaux.

La modernisation des centres de tri a été également inscrite comme programme d'action prioritaire au VII^e Plan. Il s'agit d'aménagements des locaux et surtout de la mise en place d'équipements de tri automatiques. Toutefois, ce programme très important devrait être poursuivi jusqu'en 1983. Au début, la réalisation a été conforme aux prévisions, mais des aménagements ont été ensuite apportés au programme initial, notamment par des transferts d'implantation de matériel des centres spécifiques vers les centres existants et les bureaux de poste. *A priori*, ces transferts ne paraissent que bénéfiques et moins onéreux, mais à la condition qu'ils s'inscrivent dans la redéfinition de la couverture totale du territoire. Or, dans ce domaine,

toutes les assurances n'ont pas été données, et des interrogations subsistent quant à l'achèvement de cette modernisation qui ne saurait être vraiment efficace que si tout le réseau est concerné. Il semble superflu d'insister sur l'importance pour l'économie nationale du bon fonctionnement du réseau de tri et d'acheminement du courrier tant cela est évident. Aussi tous apaisements devraient-ils être donnés quant à l'achèvement total de ce programme.

Ma seconde remarque concerne les bureaux de poste. Certes, ici, les dotations augmentent en 1981, ou plutôt sont maintenues en francs constants. Mais, en l'espèce, le retard pris faute de moyens les années précédentes est tel que beaucoup reste à faire, tant pour les constructions nouvelles que pour les aménagements et l'entretien.

Ce bref exposé des moyens et de leur emploi achevé, il faut maintenant aborder la couverture financière du budget annexe.

Comme les années précédentes, elle sera assurée par des ressources propres procurées essentiellement par les recettes liées au trafic et par l'emprunt. Mais, en 1981, la part prévisionnelle d'emprunt sera plus importante que l'année dernière du fait d'une moindre progression des recettes.

En dépit de la prise en compte des augmentations de tarifs intervenues en 1980 et de celles qui devraient intervenir en 1981, le chiffre d'affaires de l'administration des postes et télécommunications n'augmente que de 9 p. 100, et son montant — 91,7 milliards de francs — ne permettrait de couvrir les charges qu'à hauteur de 91 p. 100, contre 93 p. 100 l'an dernier.

Pour les télécommunications, l'accroissement des ressources liées au trafic commence à plafonner du fait de la relative baisse de rentabilité des nouveaux équipements mis actuellement en service. Pour beaucoup de nouveaux clients, en effet, les personnes âgées en particulier, le téléphone représente avant tout une sécurité qui ne provoque que peu de trafic induit, d'où une baisse légère mais régulière du trafic moyen par ligne d'abonné de 1 à 2 p. 100 par an environ.

Cet aspect des choses est normal et primordial du point de vue du service public. Il n'en a pas moins des répercussions sur la rentabilité des équipements et le niveau des ressources. A tarifs constants, ces ressources continuent à croître, mais au mieux au rythme de développement du parc, soit pour le moment de 10 à 12 p. 100. En 1981, on espère une progression du trafic moyen de 0,1 p. 100, mais elle paraît illusoire compte tenu de la baisse observée depuis 1976.

Pour 1981, la progression globale des recettes des télécommunications par rapport à 1980 — 46,7 milliards de francs contre 43 milliards de francs, soit 7 p. 100 — est également réduite, surtout en raison de l'intégration des hausses prévisibles de tarifs. Celle annoncée dans le budget de 1980, et qui devait procurer 1 600 millions de francs de plus-value, a été différée, et on retrouve des prévisions équivalentes pour 1981. Mais ces hausses interviendront-elles ? En tout état de cause, elles ne sauraient être que limitées et inférieures à l'évolution de la hausse des prix. La relance de la consommation téléphonique ne peut se faire qu'au travers des tarifs, et une politique délibérée de réduction, à francs constants, du coût de téléphone est actuellement mise en place. Les tarifs des coûts fixes, abonnement et raccordement, seraient en effet maintenus strictement à leurs montants actuels. Quant à la taxe de base lorsqu'elle sera majorée, son accroissement sera inférieur à la variation des prix.

La seconde remarque relative aux ressources a trait aux produits financiers : chèques postaux et caisse nationale d'épargne. Avec plus de 20 milliards de francs, ces produits représentent 22 p. 100 des ressources propres totales. Mais leur progression, par rapport à 1980, est réduite — 7 p. 100 — pour des raisons plus structurelles qu'économiques.

En l'espèce, les progressions des ressources à attendre sont maintenant exclusivement liées à celle des avoirs. Pour la caisse nationale d'épargne, les raisons en sont évidentes, encore que les taux actuels de placement par la caisse des dépôts et consignations conduisent à une légère augmentation du taux moyen de rendement du portefeuille. En effet, l'institution subit en ce moment les mêmes contre-coups économiques que l'ensemble des collecteurs d'épargne et, mis à part la capitalisation des intérêts, les dépôts supplémentaires deviennent nettement moins importants. En dépit de prévisions optimistes pour 1981 — 20 milliards de francs d'exédents de dépôts attendus — si le taux actuel de rémunération versé aux déposants — 7,5 p. 100 — devait être maintenu sur toute l'année 1981, la caisse nationale d'épargne verrait son exercice clos sur un déficit de l'ordre de 200 millions de francs.

Pour les chèques postaux, monsieur le secrétaire d'Etat, les efforts du Parlement et plus précisément les vôtres, comme rapporteur spécial de la commission des finances, ont conduit au relèvement du taux de rémunération des fonds mis à la disposition du Trésor, taux porté par étapes de 1,5 p. 100 en 1971 à 6,5 p. 100 en 1980, mais maintenu actuellement à ce niveau. Il s'ensuit que la progression du revenu n'est désormais plus liée qu'au seul accroissement des avoirs. Or, dans ce domaine, les C. C. P. comme la C. N. E. ne peuvent entièrement s'aligner sur les prestations offertes par les concurrents du secteur bancaire, notamment en matière de prêts personnels.

La commission des finances a souhaité que, pour ne pas aggraver les charges de ces services, si le taux d'intérêt de l'épargne devait être maintenu à 7,5 p. 100 en 1981, celui de la rémunération des fonds des C. C. P. soit amené au même niveau.

J'en terminerai avec l'examen des ressources propres en évoquant celles de la poste, et plus précisément la couverture indispensable du déficit de presse. A la poste, le trafic ne progressant que de 2 p. 100 environ par an, l'équilibre du service au niveau des tarifs ne peut être assuré que par des majorations fréquentes et relativement importantes. La poste, industrie de main-d'œuvre, puisque 80 p. 100 des charges concernent le personnel, voit ces dernières augmenter d'autant plus vite que ces personnels, pour la plupart de petite catégorie, bénéficient de mesures particulières — et très normales — de progression des salaires plus favorables que pour l'ensemble des fonctionnaires. Il s'ensuit que, depuis dix ans, les tarifs ont progressé plus rapidement que l'indice des prix des services sous l'effet de l'accroissement des charges de personnel, mais aussi de la progression de l'endettement rendu obligatoire pour assurer la couverture du déficit d'exploitation endémique. En effet, la poste supporte, pour le moment seule, la charge du déficit de transport et de distribution de presse qui, à moins d'être entièrement couvert par une majoration des tarifs lettres — c'est également une cause de l'accroissement rapide des tarifs — provoque un déficit général d'exploitation.

Ce problème est suffisamment connu de l'Assemblée pour que je me contente de n'en préciser que les aspects actuels. En 1981, le déficit de presse sera supérieur à 2 milliards de francs car, en dépit d'un relèvement des tarifs spécifiques de 25 p. 100 au 1^{er} juin 1980, la couverture des charges de presse par les tarifs n'atteint actuellement que 14,9 p. 100. En l'espèce, les aides apportées à la presse par le biais des tarifs sont, à mon sens, indispensables. Il n'en demeure pas moins anormal que cette aide d'intérêt général reste à la charge de la poste et de ses usagers. La récente table ronde qui a réuni des représentants de la presse, du Parlement et de la poste, a conclu à une augmentation de la couverture par la presse qui serait portée à 33 p. 100 dans huit ans. Acceptons-en l'augure. Mais il était annoncé également que la répartition se ferait par tiers entre la presse, la poste et l'Etat. Un premier pas vient d'être fait par la presse avec l'augmentation de tarifs signalée tout à l'heure, mais rien n'apparaît en ce qui concerne l'Etat.

Cela a motivé la seconde observation de la commission des finances qui demande au Gouvernement de concrétiser ses engagements en la matière.

Cette prise en charge, même partielle, aurait immédiatement une répercussion bénéfique sur le niveau des emprunts à souscrire pour assurer la couverture des investissements. Pour 1980, ce besoin représentait sept milliards de francs. En 1981, son montant prévisionnel est arrêté à huit milliards et demi. Encore est-ce là une prévision optimiste, dans la mesure où certaines charges, comme les intérêts versés aux déposants de la caisse nationale d'épargne, ont été minimisées et où les recettes incluent des majorations tarifaires dont on ne sait si elles interviendront. Pour 1980, en effet, essentiellement en raison du relèvement du taux de l'épargne et du report de la majoration de tarifs des télécommunications, le besoin réel d'emprunt dépassera en définitive dix milliards de francs.

Cela va encore alourdir un endettement déjà préoccupant, alors même que les conditions de l'obligation du recours à l'emprunt pour couvrir son déficit d'exploitation sont anormales pour la poste.

Fin 1979, la dette comptabilisée dépassait 51 milliards de francs dont 19 pour la poste qui investit relativement peu. Fin 1981, elle devrait atteindre 65 milliards.

Le maintien à un niveau élevé des besoins d'emprunts, les taux actuellement pratiqués et l'importance des remboursements à intervenir dans les prochaines années m'a conduit à évoquer une fois de plus ce problème spécifique aux P. T. T.

Cet exposé du projet de budget des postes et télécommunications pour 1981 n'a permis de fixer également certaines contraintes qui pèsent actuellement sur les objectifs de développement : le début d'infléchissement des ressources propres des télécommunications, le niveau de la dette et des charges qui en découlent et aussi la normale compensation, qui est réclamée, de charges imposées en matière de presse et de services financiers.

Mais quels sont ces objectifs de développement ? Après un VII^e Plan où l'administration des postes et télécommunications a été particulièrement partie prenante, il reste des actions à poursuivre.

A la poste, je l'ai déjà dit, la totalité du secteur tri et acheminement du courrier est concerné par l'automatisation ; pour le moment, le programme n'est réalisé qu'à moitié. Pour la poste encore, le réseau des bureaux nécessite un effort important. Quant aux services financiers qui sont placés dans un secteur concurrentiel particulièrement actif, imagination et investissements constituent pour eux des impératifs de survie.

Aux télécommunications, l'avenir ne paraît pas davantage dégagé. Les objectifs du VII^e Plan seront certes tenus, mais à terme, et même si des perspectives encourageantes apparaissent dans le maintien à un niveau élevé de la demande, l'extension future du parc sera très vraisemblablement ralentie. Dans ces conditions, le relais ne peut être pris que par le développement de services nouveaux, de la télématique par exemple.

Enfin, pour l'ensemble des services, la stabilisation des dotations budgétaires, déjà sensible en 1980 et plus nette encore pour 1981, doit conduire inévitablement à certaines remises en cause.

Déjà des améliorations apparaissent, telles que le renforcement des moyens de contrôle de gestion ou encore les réformes intervenues dans la gestion du corps des comptables principaux de cette administration, qui renforcent leur autonomie vis-à-vis des ordonnateurs. Cette mesure a été approuvée par la commission des finances.

Il reste toutefois à définir un vrai programme d'orientation des postes et télécommunications pour les prochaines années. Il y a quelques semaines vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, fait partager ce souhait par la commission des finances. Serez-vous déjà en mesure de nous en livrer le contenu ? Nous souhaiterions aussi y voir incluses les perspectives concernant la télédiffusion, associée maintenant étroitement à votre administration.

Sans nul doute, ce programme d'action concernera directement l'industrie française du téléphone, la recherche dans ce domaine et la télématique.

A propos de l'industrie, la commission des finances s'inquiète depuis plusieurs années de son avenir. C'est grâce à l'effort consenti par cette industrie que le pari ambitieux de développement du parc téléphonique a pu être tenu. Par ses investissements et sa reconversion aux techniques électroniques, cette branche a pu satisfaire les besoins des télécommunications sans qu'il soit fait appel à l'importation.

Mais ce qui a fait sa force — un client privilégié et quasi monopolistique, l'administration des P.T.T. — peut devenir bientôt son talon d'Achille. L'industrie française du téléphone réalise en effet 60 p. 100 de son chiffre d'affaires avec les P.T.T., le reste étant partagé presque à égalité entre l'exportation et le marché intérieur privé.

En l'espèce, et bien que des perspectives relativement optimistes subsistent, une baisse du niveau des commandes de l'administration est à prévoir. Qui prendra le relais ?

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur spécial.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. J'en termine, monsieur le président.

Lors de l'établissement du VII^e Plan, il avait été prévu que le relais serait assuré par le développement des exportations qui atteindraient, dès 1980, 30 p. 100 du chiffre d'affaires. Malgré des succès incontestés, le ratio plafonne à 20 p. 100, car si le marché international est vaste, la concurrence y est acharnée.

Dans ce domaine l'avance technologique est un atout majeur. L'industrie française dispose en la matière de références sérieuses mais il lui faut travailler encore et toujours pour garder sa place dans le peloton de tête. De ce fait, je ne suis pas surpris de l'importance des crédits inscrits au titre de la recherche en 1981 : 3,5 milliards de francs.

La recherche en matière technologique est indispensable ; celle relative au développement de produits nouveaux, qui lui est liée, ne l'est pas moins. Elles maintiennent toutes deux les acquis

techniques et la seconde assure un marché d'accompagnement à l'industrie du téléphone. De ce fait, la télématique semble bien être la voie unique qui assurera le maintien des activités de cette industrie à son niveau actuel.

Certes, à ce propos, il convient d'abord d'être prudent quant à l'analyse exacte de la demande. Le coût des matériels ou de leur location ne sera-t-il pas un obstacle à sa diffusion dans le grand public ? Il faut également, et surtout, que des précautions élémentaires soient prises pour éviter que ces nouvelles médias ne deviennent, d'une part, envahissantes et, d'autre part, ne se développent au détriment d'autres secteurs d'activités.

Je conclurai sur une phrase qui me paraît résumer le mieux les incertitudes actuelles.

Il paraît urgent, monsieur le secrétaire d'Etat, de définir un nouveau plan d'action pour votre administration, plan qui engloberait toutes ses activités mais également donnerait toutes assurances quant à ses rapports avec ses fournisseurs, en leur garantissant un avenir solide et qui rassurerait de surcroît les citoyens et les professions qui s'inquiètent des répercussions possibles des progrès techniques et technologiques.

C'est également le souhait de la commission des finances qui, lors de sa séance du 10 octobre 1980, a adopté le projet de budget annexe des postes et télécommunications. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Noir, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Michel Noir, rapporteur pour avis. La France est fière de ses télécommunications, la France est malade de sa poste. Ainsi peut être résumée l'analyse politique des budgets précédents et du projet de budget pour 1981, tant il est vrai que le contraste est frappant entre les deux branches de ce budget annexe, que l'on compare leurs budgets d'investissement et de recherche-développement, pour lesquels le rapport est pratiquement de un à quinze, ou la façon dont la poste, par rapport aux télécommunications, s'engage dans la voie de l'électronique.

La poste est, on peut le dire, malade. Cela se vérifie à quatre éléments principaux.

En premier lieu, son budget d'investissement est relativement faible par rapport à l'effort que représente pour elle son adaptation aux nouvelles techniques, et notamment aux nouveaux moyens électroniques. Ne seront consacrés à cette adaptation qu'environ 300 millions de francs sur un budget d'investissement de 1,8 milliard, ce qui contraste singulièrement avec les milliards investis dans la branche des télécommunications.

En deuxième lieu, la poste est dans une situation financière difficile, dramatique diraient certains s'il l'on appliquait à ses comptes les critères d'analyse financière des entreprises privées. Or la poste, bien que gérée conjointement avec les télécommunications à l'intérieur d'un budget annexe commun, est quasiment traitée comme une entreprise industrielle et commerciale isolée. Sa dette est d'environ 23 milliards de francs ; elle empruntera, en 1981, 3 250 millions de francs, dont les deux tiers serviront à couvrir, d'une part, le déficit d'exploitation et, d'autre part, les annuités d'emprunt. La situation est donc critique pour cette branche qui doit faire face à une mutation technologique et qui consacre les deux tiers de sa capacité d'emprunt à des exigences de trésorerie à court terme.

En troisième lieu, la poste doit réaliser une mutation profonde en matière de formation des hommes et d'adaptation des personnels en vue de permettre le redéploiement des effectifs que j'analyse dans son rapport écrit. Mais on peut se demander si cet énorme effort de formation des personnels sera possible, compte tenu des sommes qui sont prévues pour permettre, aux chèques postaux ou dans les bureaux de poste, l'adaptation des personnels à leurs nouvelles conditions de travail.

En quatrième lieu, enfin, la poste aura, en 1981, des difficultés à assurer la maintenance de cet énorme outil de travail que représente un réseau de 18 000 bureaux de poste et les travaux d'entretien. Il est permis de s'inquiéter de la progression de 10,5 p. 100 seulement de l'ensemble de la ligne budgétaire Entretien et maintenance.

Dans ces conditions, il est normal qu'un corps entier s'interroge sur son devenir. Peut-être ne ressent-il pas une volonté politique suffisamment précise de permettre à la poste d'opérer sa mutation vers l'avenir, surtout s'il se réfère à ce qui a été fait depuis cinq ans pour les télécommunications. Il est vrai que l'enjeu était d'importance, et que la situation des télécommunications, aujourd'hui favorable, s'apparentait alors à celle que la poste connaît actuellement.

J'en viens maintenant au budget des télécommunications. Le budget d'équipement — c'est la première caractéristique — marque la continuation de l'énorme effort d'équipement entrepris dans notre pays.

La deuxième caractéristique de ce budget est l'importance toute particulière qui est accordée au poste recherche et développement pour permettre aux télécommunications de définir les produits et services nouveaux qui lui donneront les moyens de remplir sa mission de service public et de poursuivre, dans les meilleures conditions de concurrence, son objectif de conquête d'un créneau nouveau sur le marché international.

Un peu plus de 3 milliards de francs consacrés à la recherche et au développement de produits et services nouveaux, 400 millions au lancement d'un nouveau satellite, 600 millions au développement du réseau de fibres optiques et 700 millions à la télématique.

La télématique est, sur le plan stratégique, un secteur clé dans le combat international que se livrent les grandes puissances industrielles. La France peut gagner cet enjeu industriel, si les télécommunications, avec derrière elles l'ensemble du secteur industriel, réalisent toutes les performances nécessaires en matière de recherche, d'adaptation de produits, d'implantations de réseaux et, surtout, savent conquérir des positions sur les marchés internationaux. Il s'agit, en effet, d'un secteur pour lequel il faut raisonner en termes de parts du marché mondial pour ces produits et ces services nouveaux.

Il ne saurait être question que des parlementaires, soucieux de voir la France bien se placer dans ce secteur industriel, freinent, d'une manière ou d'une autre, les investissements qui sont proposés dans le projet de budget pour 1981.

En revanche, ce que souhaitent les parlementaires, ceux qui participent au groupe d'études sur la télématique comme ceux qui se sont exprimés devant la commission des finances et devant celle de la production et des échanges, c'est — vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat — que soit prise en compte non pas seulement la dimension technique ou industrielle de la télématique mais aussi ses enjeux sociaux et culturels. Le devenir de la télématique et ses implications sur l'emploi, sur la vie quotidienne de nos concitoyens, et ses aspects socio-culturels devraient être étudiés à l'intérieur d'une structure ad hoc, qui associerait toutes les parties concernées, à commencer par le Parlement.

Telles sont les grandes lignes de la lecture politique que suscite le projet de budget des postes et télécommunications.

Les membres de la commission de la production et des échanges ont été très nombreux à s'associer à l'étude et à la discussion de ce budget. Ils ont notamment apprécié l'effort significatif qui est réalisé en ce qui concerne la polyvalence des bureaux de poste en milieu rural, et le développement important du réseau téléphonique aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

La commission a noté avec intérêt l'innovation que représente le décret d'octobre 1979 sur la polyvalence des bureaux postaux. Elle a toutefois regretté que les autres administrations qui doivent être associées à cette expérience qui vise à transformer les bureaux de poste en milieu rural en de véritables maisons de service public freinent l'action — c'est le moins que l'on puisse dire — et risquent ainsi d'hypothéquer une entreprise qui est significative de ce que peuvent devenir, demain, les postes et télécommunications.

La commission s'est d'autre part inquiétée de voir un écart se creuser progressivement entre les télécommunications et la poste et de constater une sorte de ségrégation — nous avons utilisé le terme — entre ces deux branches en matière d'immobilisations. De fait, devant les programmes importants qui ont été réalisés dans les télécommunications — et je ne parlerai même pas de certaines réalisations de luxe ou de prestige telles les téléboutiques ou certaines agences commerciales, peut-être les postiers peuvent-ils s'inquiéter de la parcimonie des moyens qui leur sont accordés pour moderniser les services postaux et l'ensemble du réseau de 18 000 bureaux de poste.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions sur la politique suivie en matière de postes et télécommunications que ce projet de budget nous a inspirées et que je voulais énoncer au nom de la commission de la production et des échanges. Sous réserve d'un certain nombre d'amendements dont nous aurons à discuter tout à l'heure, celle-ci a accepté de proposer à l'Assemblée nationale de voter le projet de budget des postes et télécommunications. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il me paraît indispensable de préciser le réel et profond malaise qui règne au sein de ce grand service public qu'est la poste.

Je rappellerai, et ceci est très significatif du climat social qui règne dans cet établissement, que toutes les organisations syndicales représentatives ont refusé de siéger, le 4 juillet, à la séance du conseil supérieur des postes et télécommunications à laquelle participait le ministre et qui devait examiner le projet de budget pour 1981.

Je ne vous cacherai pas mon inquiétude devant l'aggravation incontestable de la situation, et je m'interroge sérieusement sur les raisons profondes de cette crispation des personnels et sur la multiplicité des conflits que connaissent les P. T. T.

Plusieurs éléments m'apparaissent essentiels pour expliquer cette tension sociale.

D'abord, il est indéniable que les P. T. T. rencontrent des difficultés certaines de fonctionnement, dues essentiellement à une insuffisance réelle des moyens en effectifs. Cette constatation est d'ailleurs dénoncée aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entreprise, y compris, monsieur le secrétaire d'Etat, par vos propres chefs de service qui n'y peuvent pas grand-chose. Elle conduit à une dégradation sensible de la qualité des prestations, à des restrictions du service public et surtout à la détérioration des conditions de travail des personnels de tous grades et de tous services.

Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'en ce domaine et pour certaines activités, la limite du tolérable est atteinte. C'est la première fois depuis plus de trente ans que ce secteur n'obtiendra pas une seule création d'emploi de titulaire.

En deuxième lieu, les instructions du Premier ministre relatives aux diminutions des dépenses de fonctionnement et à l'allègement des coûts s'appliquent au sein de votre administration avec une célérité et un zèle quelque peu abusifs.

Ainsi, c'est la remise en cause permanente des avantages acquis par les personnels, notamment en matière de frais de déplacement des brigadiers départementaux de la poste et des agents d'installation des lignes téléphoniques, c'est la suppression d'heures d'auxiliaire de remplacement, nécessaires au fonctionnement des bureaux, c'est le refus obstiné d'accorder les repos compensateurs auxquels les agents ont droit. C'est ainsi, au fil des mois, les mauvais coups qui donnent naissance aux conflits locaux, lesquels ne cessent de proliférer.

En troisième lieu, le secteur des P. T. T. reste, en raison d'initiatives douteuses prises par ses responsables administratifs ou de certaines déclarations publiques ambiguës de quelques hommes politiques, menacé dans son unité et dans la complémentarité de ses branches. Cela conduit les travailleurs et les usagers à s'émouvoir de ce qui se fait et de ce qui se dit sur l'avenir de l'outil de travail ; ils s'inquiètent vivement des conséquences qui pourraient finalement en découler.

La dégradation du climat social est donc bien de la seule responsabilité du Gouvernement, puisqu'elle découle directement d'une aggravation des conditions de travail, de remises en cause de droits acquis et de décisions provocatrices.

Le projet de budget que vous nous proposez s'avère lourd de conséquences : le budget des P. T. T. ne créera cette année aucun emploi, malgré 27,5 milliards de francs d'investissements, dont près de 26 milliards pour les seules télécommunications, et malgré une marge bénéficiaire, si je puis dire, de l'ordre de 20 milliards de francs pour les télécommunications. Aucune création d'emploi de personnel titulaire n'est prévue dans votre administration ; dans l'industrie des télécommunications, et plus particulièrement dans l'industrie du téléphone, les réductions d'horaires et les licenciements se poursuivent.

Cette politique est inadmissible, au moment où le nombre de chômeurs ne cesse de croître, alors même que des besoins importants restent non satisfaits et que la qualité du service public ne cesse de se dégrader.

A ce propos, on prétend justifier l'absence de création d'emplois par l'augmentation de la productivité consécutive au progrès technique et aux programmes d'investissements qui permettraient de faire face tout à la fois à la croissance des besoins — trafic courrier et téléphone — et aux développements de la télématique.

Mais il n'en est rien, car les modernisations envisagées ne seront souvent opérationnelles que dans plusieurs années. Le blocage des effectifs a donc pour première conséquence une dégradation de la qualité du service et le délaissement de plus en plus marqué de ce qui correspond à la mission de service public.

Il s'agit d'abord, bien sûr, des services fournis aux usagers, particuliers et entreprises, dont les ressources sont modestes et qui utiliseront donc encore longtemps les moyens traditionnels — poste et téléphone — pour satisfaire leurs besoins de communication. Mais il s'agit aussi de la qualité de service liée aux moyens plus sophistiqués comme la télématique.

La réalité est là, présente à nos yeux : les objectifs de rapidité en matière d'acheminement du courrier sont progressivement abandonnés au profit d'une régularité que nous ne voyons pas venir ; la suppression de la deuxième distribution se généralise ; de nombreux bureaux voient leurs heures d'ouverture réduites. Le monopole est battu en brèche et ce que j'appellerai les « sociétés de courses » ne cessent de proliférer ; la privatisation de certaines activités, comme la maintenance dans les centres de tri automatisés, semble délibérément décidée.

Les moyens humains et financiers offerts à la poste par ce projet de budget ne permettront nullement de redresser la situation. Celle-ci ne cesse d'empirer, comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises dans le passé et comme vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, l'avez reconnu lorsque vous étiez rapporteur de ce budget.

On nous prédit que le trafic des centres de renseignements téléphoniques — le 12 — doit prochainement décroître avec la mise en service des annuaires électroniques.

En fait, pour des raisons aussi bien techniques que réglementaires, cette généralisation reste hypothétique. En attendant, le blocage des effectifs, dès à présent décidé, ne pourra qu'accroître encore les délais de réponse du 12.

Les crédits de fonctionnement, jugés actuellement fort insuffisants par tous vos services, seront, l'année prochaine, considérablement amputés, puisque leur augmentation de 8,6 p. 100 est largement inférieure au taux d'inflation.

La création de l'équivalent de 1 200 emplois d'auxiliaire sous forme de crédits d'heures est à nos yeux ridicule si on la compare aux besoins, ne serait-ce que pour faire face à une progression du trafic estimée à 2,2 p. 100. En tout état de cause, ce renfort n'autorisera aucune amélioration, ni celle des prestations servies aux usagers, qui continueront de grogner et de se plaindre, ni celle des conditions de travail des personnels.

Deuxième thème de mon intervention : l'incohérence des choix faits en matière d'investissements et l'absurdité de la séparation de plus en plus artificielle opérée par le Gouvernement entre poste et services financiers, d'une part, et télécommunications, d'autre part. Mes collègues Pierre Jagoret et Rodolphe Pesce interviendront de manière détaillée sur la politique menée dans le domaine du téléphone et sur les dangers d'un engagement précipité dans la télématique. Je me contenterai de traiter des problèmes de la poste.

Celle-ci constitue un réseau d'équipements incomparable à travers toute la France, qu'il convient de moderniser et d'utiliser au mieux, en particulier en mettant de nouveaux matériels à la disposition des usagers et du personnel.

C'est tout le contraire que vous faites : les télécommunications continuent à développer à grand frais un réseau commercial autonome et vous orientez prioritairement vos efforts vers le développement d'équipements télématiques chez les particuliers, avec l'expérience Télétel et celle de l'annuaire électronique.

Dans le même temps, les crédits d'investissement de la poste atteignent péniblement 1,7 milliard, soit 30 p. 100 de moins que le niveau prévu par le plan triennal et quinze fois moins que le montant d'investissement des télécommunications.

La poursuite de la rénovation des bureaux de poste, le renforcement de la sécurité, l'implantation des terminaux de guichet, le remplacement des véhicules usagés, seront une nouvelle fois freinés en 1981 et le réseau postal, si justement vanté pour les possibilités de contact qu'il offre, subira une inquiétante dévalorisation.

Le programme d'équipement des services financiers est, lui aussi, extrêmement négligé ; un seul exemple : les dépenses destinées à moderniser les centres de chèques postaux diminuent en francs constants.

De même, le programme d'équipement des centres de tri continue à marquer le pas, alors qu'il devait constituer une priorité.

Cette faiblesse de l'effort d'équipement de la poste doit être appréciée à la lumière de la situation financière extrêmement malsaine dans laquelle poste et services financiers sont maintenus, de manière tout à fait artificielle, du reste, en raison des charges indues que le Gouvernement leur fait supporter et qui conduisent à un déficit du compte d'exploitation : 1 milliard de francs en 1980 et sans doute 1,5 milliards de francs en 1981. Le déficit du service de presse s'élèvera en 1981 à 2,6 milliards de francs, alors que la contribution budgétaire de l'Etat n'est que de 36 millions de francs.

Le Gouvernement n'a pas permis, d'autre part, que la rémunération des fonds de chèques postaux, mis à la disposition du Trésor, portée l'année dernière au taux modeste de 6,5 p. 100, suive l'augmentation d'un point du taux d'intérêt servi aux titulaires des livrets A de la caisse d'épargne ; d'où un manque à gagner d'environ 800 millions de francs.

Il convient donc de souligner que le déficit d'exploitation de la branche poste des services financiers est totalement artificiel et, apparemment, délibérément voulu par le Gouvernement.

Nous vous demandons, à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire cesser cette situation anormale qui irrite fortement les personnels concernés et pénalise injustement la poste, obligée de couvrir par l'emprunt son déficit et ses dépenses d'équipement. Son budget s'alourdit ainsi chaque année de frais financiers considérables.

Au regard de ce laxisme en matière d'équipements et des extraordinaires excédents dégagés par les télécommunications, les travailleurs des P. T. T. n'héritent, à travers ce budget, que de maigres.

Aucune mesure catégorielle n'est envisagée, malgré la promesse réitérée de rechercher des solutions concrètes, notamment pour l'importante filière des agents du service général et pour le corps des receveurs-distributeurs.

Les régimes indemnitaires sont dévalorisés car rongés par l'inflation.

La prime de résultat d'exploitation, uniforme pour l'ensemble des personnels, subira, pour la quatrième année consécutive, une perte sensible de pouvoir d'achat.

Des heures d'auxiliaires de remplacement sont supprimées ; un refus obstiné s'oppose au repos compensateur auquel les agents ont parfaitement droit.

Comment expliquer, par ailleurs, le fait que les directions générales n'appliquent pas les décisions prises au mois d'octobre 1979 ? Celles-ci, qui ont été transmises aux organisations syndicales, prévoyaient des aménagements d'horaires, en particulier dans les centres de tri, notamment au bénéfice des jeunes postiers.

Enfin, plusieurs milliers de jeunes reçus à des concours — certains depuis 1976 — attendent encore le poste que l'administration s'est moralement engagée à leur fournir.

Votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est le plus mauvais que nous ayons eu à examiner depuis fort longtemps. Ce sera un budget de démission pour le service public et d'agression à l'égard des personnels.

Il porte en lui les germes d'une détérioration accentuée de la qualité des prestations servies aux usagers, d'une aggravation nouvelle du climat social et d'une accentuation de la crise de confiance que la population manifeste à l'encontre de ce grand service.

C'est pourquoi, dès l'ouverture de cette discussion, je vous annonce, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe socialiste ne votera pas votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Monsieur le secrétaire d'Etat, nul ne conteste à l'heure actuelle le rôle primordial que jouent la poste et les télécommunications dans le développement des communications. Or, la communication, c'est la possibilité pour les hommes d'un meilleur contact entraînant plus de compréhension, une meilleure connaissance des problèmes et plus d'estime de part et d'autre, ce qui constitue à n'en pas douter un facteur de paix. Mais la communication, c'est aussi le développement économique car, en communiquant rapidement,

les hommes peuvent découvrir de nouveaux marchés, améliorer leur production, trouver de nouveaux fournisseurs, profiter des connaissances des autres et, par conséquent, améliorer la rentabilité des entreprises.

C'est dire que les communications conditionnent l'amélioration de la situation des hommes et leur bonheur sur cette terre. Il est donc important que tout soit fait pour que les communications aillent se développant.

Ce projet de budget des P. T. T. aurait dû répondre à cette attente et à ce besoin.

Or, malgré l'intervention de votre prédécesseur, le Premier ministre a refusé le projet de budget qui lui était proposé, se contentant de n'accorder que 26 milliards de francs pour les télécommunications et 1 850 millions de francs pour la poste.

Vous me répondrez certainement qu'il s'agit là de sommes importantes avec lesquelles on doit pouvoir faire de grandes choses. Mais là n'est pas le problème. Il est difficile de comprendre pourquoi le Premier ministre a agi de la sorte. En effet, augmenter le budget des P. T. T., c'est-à-dire répondre à la demande, ne constitue pas un facteur d'inflation, puisqu'il s'agit d'investissements immédiatement productifs. On n'ignore pas que, dans les postes comme dans les télécommunications, tout franc dépensé est immédiatement rentable puisqu'il augmente l'activité de cette grande entreprise.

On comprend d'autant moins l'attitude du Premier ministre que, contrairement à une idée répandue dans le public, le budget des P. T. T. ne fait pas partie du budget de l'Etat. C'est un budget annexe, dont les recettes équilibrent les dépenses, les recettes étant fournies par les taxes que payent les usagers pour les services qui leur sont rendus et par les emprunts émis chaque année afin de couvrir les nouveaux investissements. Dans ces conditions, la théorie du Premier ministre selon laquelle le budget des P. T. T. doit suivre la marche de tous les autres budgets ministériels se révèle fautive. En effet, quel que soit le volume des recettes accordées aux P. T. T., cela n'a aucune influence sur le budget de l'Etat et il n'y avait donc aucune raison d'agir de la sorte.

Malheureusement, la position du Premier ministre ne va pas arranger les choses, alors que se développe, au sein de ce grand service public que sont les P. T. T., un très mauvais climat, que se détériore sans cesse la qualité des prestations servies, notamment postales, et que s'accroissent jour après jour les difficultés de fonctionnement. Car il est indéniable que, dans la poste en particulier, les difficultés, réelles, sont essentiellement dues à une insuffisance d'effectifs. C'est ainsi que des tournées de distribution du courrier ne sont pas assurées, que les retards s'accumulent, que des postes de travail aux guichets de poste ne sont pas assurés, que le service des renseignements téléphoniques est saturé, tout cela au grand dam des usagers. En outre, les conditions de travail du personnel se détériorent et les conflits locaux et nationaux se multiplient.

Néanmoins, l'administration des postes ne bénéficiera d'aucune création d'emploi de titulaire en 1981. C'est la première fois depuis plus de trente ans — il convient de le noter — qu'une telle décision intervient. Est-il convenable de croire et de dire — compte tenu des perspectives d'augmentation du trafic, estimées à 2,2 p. 100 pour la poste et à 10,9 p. 100 pour les télécommunications, et des objectifs annoncés de production et de qualité des prestations — est-il convenable de croire, dis-je, que l'absence de moyens nouveaux ne conduira pas à une nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels ainsi qu'à une nouvelle et inquiétante détérioration du service public des P. T. T. ?

La réponse est malheureusement négative, et je crains bien que la limite de l'inacceptable ne soit bientôt atteinte. Dans votre projet de budget, l'augmentation des crédits de fonctionnement est de 8,6 p. 100, c'est-à-dire largement inférieure à l'inflation prévisible pour 1981. Comment, dans ces conditions, la poste pourra-t-elle faire face à ses missions essentielles ? Cela ne signifie-t-il pas que nous nous acheminons inéluctablement vers de nouvelles restrictions des prestations du service public, vers de nouvelles atteintes au monopole, vers une accentuation de la privatisation ?

Cette année encore, la poste restera le parent pauvre, tant d'ailleurs pour les crédits de fonctionnement que pour les crédits d'investissement, et elle continuera à s'endetter. Le moment ne serait-il pas venu, au contraire, de redonner le moral à ses cadres et de dynamiser sa gestion en clarifiant une situation qui engendre actuellement le découragement et en définissant les finalités et les objectifs de cet important service ?

M. Claude Michel. Il ne faut pas voter le budget !

M. Pierre Mauger. Or la politique budgétaire d'austérité va s'appliquer cette année dans toute sa rigueur à l'égard des 460 000 agents des P. T. T. En effet, les crédits destinés à améliorer leur situation ne représenteront que 0,48 p. 100 de la masse salariale. Quant aux reclassements catégoriels tant promis, ils ne seront pas réalisés, particulièrement en ce qui concerne les agents du service général, qui constituent la cheville ouvrière de l'entreprise, et les receveurs-distributeurs, dont la situation traîne depuis des années alors que des promesses formelles leur avaient été faites ; ces derniers attendent toujours la reconnaissance de leur qualité de comptable, leur intégration dans le corps des recettes, le reclassement indiciaire de toute la catégorie et le rétablissement de la parité avec les conducteurs de travaux.

Quant aux régimes indemnitaires, ils seront dévalorisés. Pourtant, votre projet de budget laisse apparaître un excédent d'exploitation important de plus de six milliards de francs. N'estimeriez-vous pas juste et équitable que les personnels puissent, dans des conditions qui restent à déterminer, bénéficier d'une part de la productivité accrue de l'entreprise, puisqu'ils en sont les principaux artisans ?

M. Jacques Jouve. C'est une critique !

M. Pierre Mauger. Ne pensez-vous pas, en outre, qu'il serait urgent de débloquer le dialogue social ? Les personnels manifestent une vive inquiétude face aux incertitudes qui planent sur l'avenir de leur outil de travail et aux conséquences qui découleront de la mutation technologique en cours. Ils sont amers devant la remise en cause de leurs droits acquis. Quant aux organisations professionnelles, elles dénoncent et regrettent la politique du fait accompli et les décisions autoritaires ; elles réclament le droit à la concertation ; elles demandent que l'on ouvre les vrais dossiers de l'entreprise. Or le temps passe et rien ne se fait. Pourquoi ce blocage, pourquoi ces refus, pourquoi un tel comportement ?

Aussi je pense que vous devriez prendre sans tarder les initiatives que la situation impose ; elles devraient permettre, en renouant une véritable concertation, de redonner confiance et d'apporter de justes solutions aux problèmes sérieux qui se posent. Sinon, c'est une fois de plus l'usager qui pâtira du fait que le Gouvernement n'aura pas su dénouer une situation qu'il a lui-même créée.

Quant aux télécommunications, l'importance de la somme mise à leur disposition — 26 milliards de francs — pourrait faire illusion. En réalité, aussi importante soit-elle, cette somme ne correspond pas aux besoins exprimés par les usagers. Nombreux sont les personnes qui, avant demandé le téléphone depuis deux ou trois ans, ne l'ont pas encore. Certes, un effort a été fait, un nombre très élevé de lignes ont été construites, mais surtout dans les villes. Nous allons maintenant rencontrer des difficultés plus grandes pour relier l'abonné au central, car il s'agira de lignes longues en milieu rural, ce qui entraînera des dépenses plus lourdes.

Qu'on ne se leurre pas, les demandes sont loin d'être satisfaites, et j'estime pour ma part — je ne dois pas être loin de la réalité — à 50 p. 100 seulement de la demande le nombre de lignes actuellement réalisées.

C'est dire le travail qui reste à accomplir.

Dans d'autres domaines, comme celui de la télématique, les P. T. T. fournissent de très grands efforts et obtiennent de très grands succès. Je ne peux que saluer ces efforts, le courage et la compétence de tous les personnels qui permettent à la France, grâce à leurs recherches et à la mise au point de nouveaux procédés extrêmement sophistiqués, d'être à la pointe du combat technologique. Il faut continuer dans cette voie mais, pour cela, il faut des crédits. C'est pourquoi je suis inquiet de voir la limitation qui est apportée aux besoins des télécommunications.

Avant de conclure, je tiens, monsieur le secrétaire d'Etat, à appeler votre attention sur deux problèmes particuliers, celui de la télématique et celui de la facturation.

M. le président. Soyez bref, je vous prie, mon cher collègue.

M. Pierre Mauger. Oui, monsieur le président.

La télématique comme la facturation ne peuvent rester dans l'état qui est le leur.

Pour la télématique, il faut absolument que le Parlement soit saisi de ce problème et élabore un statut. Si nous n'y prenons pas garde, en effet, cet instrument, sans conteste merveilleux, risquerait peut-être, par un abus d'utilisation, de nuire au citoyen.

Quant à la facturation, là encore un grave problème se pose car il est absolument anormal que l'abonné au téléphone ne puisse ni contester la facture qui lui est envoyée ni disposer d'aucun moyen de contrôle sur elle. Il est de multiples exemples où des factures d'un montant absolument aberrant ont été envoyées à un abonné. On me citait tout dernièrement le cas d'une personne qui venait de recevoir une facture de plus de 100 000 francs, alors que jusqu'à présent celle-ci se montait à 400 ou 500 francs par mois. L'abonné ne pouvait refuser de la payer ; il avait neuf jours pour le faire, sinon il était poursuivi.

Cette situation est intolérable. Les machines qui établissent la facturation sont soumises à des risques d'erreur importants. On ne peut donc leur faire confiance et estimer *a priori* qu'elles ont raison.

En conclusion le R. P. R., monsieur le secrétaire d'Etat, ne s'opposera pas, malgré ses critiques, à l'adoption de votre projet de budget. (*Rires et exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Jacques Jouve. C'est bien ce que nous pensions !

M. Pierre Mauger. Et pour deux raisons.

D'abord parce que cela ne servirait à rien ; ensuite parce que cela risquerait de compliquer une situation rendue déjà suffisamment difficile par la décision du Premier ministre.

Pour autant, ce projet de budget ne nous semble pas bon...

M. Pierre Jagoret. C'est pour cela que vous le votez ?

M. Pierre Mauger. ...car il ne tient pas les promesses qui avaient été faites et ne correspond pas à l'action qu'il conviendrait de mener.

Aussi le Gouvernement serait-il bien inspiré, reconnaissant son erreur, de changer d'attitude et de modifier sa politique avant qu'il ne soit trop tard.

Sinon, et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour le deviner, c'est pour lui bientôt que sonnera le glas ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jouve.

M. Jacques Jouve. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget des P. T. T. pour 1981, deuxième budget civil de la nation, répond parfaitement aux consignes de super-austérité du Premier ministre.

Il constitue une véritable provocation à l'égard du personnel et des usagers. Les coupes claires qu'il a subies donneront satisfaction dans cette enceinte à tous ceux qui ne manquent pas une occasion de manifester leur hargne à l'égard des travailleurs et des travailleuses des P. T. T. — ces nantis — et à l'égard de la fonction publique.

Les représentants syndicaux ont manifesté leur désapprobation totale à ce budget, lors de la réunion du conseil supérieur des P. T. T. du 4 juillet 1980, la délégation C. G. T. refusant de siéger, les représentants C. F. D. T. et F. O. quittant la séance après avoir entendu l'intervention du secrétaire d'Etat. Pourtant il y a de l'argent, puisqu'il ressort du bilan général d'exploitation que les excédents s'élèveront à 6,3 milliards de francs !

L'aspect néfaste de la politique du pouvoir en matière de gestion industrielle et commerciale des P. T. T., qu'il fonde sur les seuls critères de rentabilité, la dégradation des conditions de vie et de travail du personnel apparaissent nettement dans l'évolution d'un certain nombre de chiffres clés.

Il est intéressant de prendre 1977, début des plans Barre, comme année de référence.

De 1977 à 1981, les recettes sont passées de l'indice 100 à 182,2 alors que les dépenses de fonctionnement n'ont évolué que de l'indice 100 à 173,3. Il y a donc là, en valeur relative, un resserrement des dépenses de fonctionnement et une augmentation de la productivité.

Cela est vérifié par le fait que les frais de personnel, en passant de 100 à 179,7 pour la même période ont eux aussi progressé moins vite que les recettes et encore moins que les excédents qui passent de 100 à 471.

Toute votre politique apparaît clairement quand on compare cette variation avec celle des mesures nouvelles pour le personnel qui passe de 100 à 51,3 dans le projet de budget de 1981, ce qui veut dire 352 millions de francs seulement pour 6,3 milliards d'excédents.

En revanche, les loyers versés aux sociétés de financement, qui font partie des dépenses de fonctionnement, atteindront 2,5 milliards de francs en 1981, passant de l'indice 100 à l'indice 178.

Quand l'entreprise P. T. T. prospère et multiplie ses bénéfices par près de cinq en cinq ans, elle divise par deux les crédits affectés aux dotations budgétaires nouvelles en faveur de ses agents, la comparaison étant faite en francs courants sans tenir compte de la hausse des prix depuis 1977.

Le total amortissements plus excédents, qui est entièrement prélevé sur le personnel, par la réduction des dépenses de fonctionnement, et sur les usagers, par l'augmentation des tarifs, est passé de l'indice 100 à l'indice 307,4 pour atteindre la somme énorme de 17,6 milliards de francs. Cela démontre les résultats exceptionnels obtenus : plus de 3 750 francs par mois et par agent, de quoi pouvoir satisfaire les revendications et créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement du service public.

Alors, qui sont-ils ces nantis dont a parlé avec tant de mépris M. le Premier ministre. Ce ne sont ni Dassault ou de Wendel, Rothschild ou Empain, Hersant ou Ambroise Roux. Le cynisme ici atteint son apogée.

Non, non ! Aux P. T. T., les nantis ce sont les préposés, les agents techniques, les ouvriers d'Etat, les agents d'exploitation, les jeunes, les auxiliaires, les femmes, tous ceux et toutes celles qui doivent vivre et faire vivre une famille avec des traitements situés entre 3 000 et 3 500 francs par mois, alors que les prix s'emballent, que s'accroît la charge fiscale et que les cotisations sociales augmentent, tandis que se détériorent les prestations.

Ainsi 50 p. 100 du personnel perçoit moins de 3 000 francs par mois, la proportion dépassant 60 p. 100 pour les catégories C et D.

Les mesures propres aux catégories contenues dans le projet de budget ne permettront pas d'améliorer cette situation : les conditions d'avancement de grade pour 1981 sont aggravées, la prime de résultat d'exploitation progresse de moins de 10,5 p. 100 en 1981 et les dotations pour la prime de rendement restent insuffisantes pour atteindre les objectifs définis en novembre 1974 après cinq semaines de grève.

Pour la première fois, le budget ne prévoit aucune création d'emploi de titulaire. La situation se dégrade cependant partout. Les grèves multiples qui éclatent dans les différents services en sont la preuve : plus de 9 000 grèves locales depuis le début de l'année, autant dans le premier semestre 1980 que pour toute l'année 1979. Elles traduisent la détérioration des conditions de travail liées, dans tous les cas, au manque d'effectifs, alors que le trafic continue de croître — 3 à 4 p. 100 de plus à la poste, 10 p. 100 aux télécommunications.

De ce point de vue, le bilan d'exécution du VII^e Plan nous montre que, sur vos propres prévisions, il manque plus de 33 000 emplois, monsieur le secrétaire d'Etat. Aucun concours n'est annoncé. Pour les techniciens, par exemple, 370 lauréats représentant le reliquat de 1975 à 1977 ne sont pas encore nommés, ni ceux reçus au concours de 1978. Parallèlement, seuls des emplois précaires sont inscrits au budget : l'équivalent de 1 200 emplois avec le crédit d'auxiliaires dont on a parlé tout l'heure et 180 contractuels pour le C. N. E. T. et la direction générale des télécommunications, mais gagés par la suppression de postes d'encadrement dans les services extérieurs.

Ainsi les attaques contre le statut de la fonction publique se poursuivent. Le rapporteur spécial, que vous étiez il n'y a pas si longtemps, n'a pas caché devant la commission des finances le carcan que représente ce statut dans la mise en place de nouvelles fonctions.

D'ailleurs, le directeur général des télécommunications a clairement fait connaître ses intentions lorsqu'il parle d'un statut « type E. D. F. » pour les télécommunications — compagnie du téléphone, avait dit en 1967 M. Giscard d'Estaing. Le but recherché, c'est la remise en cause des garanties statutaires qui interdisent de licencier, de recruter localement, de noter et de rémunérer à la tête du client, de créer des classifications sur des rémunérations liées à la fonction.

Il s'agit donc bien de démanteler ce grand service public, l'utilisation de la télématique n'étant que le prétexte supplémentaire pour accélérer ce processus.

On retrouve là la volonté du pouvoir, non seulement d'accroître toujours la productivité du personnel mais aussi celle d'asphyxier le service public, d'accélérer la sous-traitance dans tous les domaines, de brader au secteur privé les services rentables et,

notamment, les services nouveaux, à l'exemple de ce que fait la direction générale des télécommunications sous couvert de la télématique.

Et vous voulez aller de plus en plus vite dans l'application de cette orientation qui vous conduit à sanctionner lourdement ceux qui ne suivent pas et qui participent à la lutte !

Je pourrais parler de l'arrestation et de l'emprisonnement arbitraire des frères Montrose, des sanctions prises à l'encontre de militants C. G. T. le 13 mai à Toulouse-Gare, les 15 avril, 30 juillet et 5 août à Dijon-Gare, le 20 juillet au centre de tri automatique de Pontoise.

Ces atteintes aux droits et aux libertés n'épargnent pas le personnel d'encadrement. De gré ou de force, les cadres sont sommés de se plier à la doctrine officielle. Et ce sont les pressions plus ou moins voilées, les menaces, les baisses de notation, les refus de promotion, voire les sanctions. Je prends deux exemples parmi tant d'autres : un inspecteur du centre d'exploitation de Fontenay-sous-Bois à qui l'on reproche de ne pas avoir su « prévenir » une action revendicative dans son service ou le chef du centre de tri d'Angers, contraint de demander sa « réintégration » dans les services de direction parce que jugé insuffisamment persuasif à l'égard de son personnel.

Les enquêtes administratives liées à l'activité syndicale se multiplient, les désignations et atteintes au droit de grève prolifèrent. Tout cet arsenal répressif vise l'ensemble du personnel. Il a conduit au suicide un contrôleur militant de la C. G. T. poursuivi par la vindicte d'un receveur que l'administration a laissé faire malgré les nombreuses protestations et les démarches des agents de ce bureau.

Les usagers ont, eux aussi, toutes les raisons d'être mécontents car la poste est de moins en moins présente à la campagne, ce qui accentue la désertification, ou insuffisamment implantée dans les nouveaux quartiers des villes. Mécontents, ils le sont quand ils attendent pendant des mois une installation téléphonique ou qu'ils constatent la dégradation dans l'acheminement du courrier, la suppression de la distribution de l'après-midi dans les villes et la diminution des heures d'ouverture des bureaux.

La dégradation se manifeste également dans la qualité du service des renseignements téléphoniques.

A Limoges, par exemple, où le nombre des abonnés desservis par opératrice est le plus élevé de France — 5 100 en Limousin pour 3 800 en moyenne nationale — plus de la moitié des appels n'aboutissent pas à la première tentative.

La situation du télégraphe devient catastrophique. Ainsi, toujours à Limoges, au mois de juillet, des reliquats journaliers de vingt à trente télégrammes n'étaient pas distribués.

De graves menaces pèsent sur la distribution en milieu rural. La restructuration que vous proposez remet en cause les centres de distribution motorisés et en revient à des tournées de non-titulaires à temps incomplet, ce qui implique un accroissement des charges de travail et une réduction du temps consacré aux usagers.

Quant aux receveurs-distributeurs, dont votre prédécesseur soulignait le rôle irremplaçable, sans que pour autant leur classement soit reconnu en catégorie B, l'accroissement des travaux extérieurs par l'allongement de leur tournée va se traduire par la réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste.

Cependant, les usagers paieront plus cher un service de moindre qualité puisqu'ils verseront près de 1,3 milliard de francs supplémentaires représentant les majorations de tarifs pour 1981.

Près de 13 milliards de francs constitués par les loyers payés aux sociétés de financement, les remboursements et les intérêts d'emprunts prendront le chemin des banques ce qui représente plus de 14 p. 100 des ressources propres du budget évaluées à 91,6 milliards. Quelque 23,2 milliards de francs de crédits de paiement seront financés à concurrence de 17,6 milliards, soit près des trois quarts, par les recettes d'exploitation, c'est-à-dire grâce au travail réalisé par l'ensemble des travailleurs et des travailleuses des P. T. T.

Quelle aubaine pour les grandes sociétés, Thomson et C. G. E., qui continuent à « pomper » de considérables profits au service public, et quel transfert énorme de plus-value pour les banques qui s'opère par les emprunts extrêmement coûteux pour les P. T. T. !

La fuite en avant est amorcée avec la mise en place des techniques nouvelles de transmission et de commutation. Une course de vitesse est engagée en France entre les multinationales

pour accaparer un marché fabuleux de 135 milliards de francs pour le téléphone et de 30 milliards pour la télématique, qui concerne les deux branches d'exploitation des P. T. T.

Cette nouvelle étape dans l'automatisation touche maintenant tous les secteurs : les télécommunications avec les centraux électroniques ; le nouveau système de concentration des essais et mesures ; l'annuaire téléphonique ; les services financiers avec la deuxième phase d'automatisation des centres de chèques postaux ; les centres de tri avec leur mécanisation ; les bureaux de poste avec la mise en place de terminaux et l'indexation du courrier.

Tout cela se traduira par des réductions d'effectif. Je ne prendrai qu'un seul exemple : neuf à onze mille techniciens supprimés d'ici à 1990, c'est-à-dire la moitié du corps actuel. Mais cela se traduira aussi par la déclassification du personnel, la parcellisation des tâches au maximum, la remise en cause des avantages acquis et la volonté d'instaurer le travail à temps partiel.

L'usager ne sera pas mieux servi pour autant. L'expérience actuelle nous le démontre : abandon du « J plus un » aux chèques postaux, dans la distribution du courrier ; dégradation des services spéciaux aux télécommunications — renseignements, télégraphe, relève des dérangements. Car, pour le pouvoir, modernisation et automatisation sont toujours synonymes de profit.

L'expérience a montré que l'automatisation du téléphone et des chèques postaux — la première génération, si je puis m'exprimer ainsi — a eu pour conséquence la suppression de milliers d'emplois et le licenciement du personnel auxiliaire. Seule la lutte tenace des travailleurs leur a permis d'arracher des réductions de la durée du travail et de bénéficier ainsi de ce gain de productivité.

C'est pourquoi le groupe communiste apporte son soutien aux actions de grève aujourd'hui engagées à l'appel de la C. G. T. dans l'ensemble des secteurs publics et nationalisés contre la « casse » et pour la prise en compte des besoins populaires.

Nous nous opposons à l'institution d'une fonction publique « croupion » mise à l'heure japonaise...

M. Pierre Weisenhorn. Ou à l'heure polonaise ?

M. Jacques Jouve. ...comme le propose le rapport Longuet.

Nous soutenons activement les revendications relatives à une rémunération minimale de 3 500 francs par mois, aux créations d'emploi nécessaires — 50 000 dans les P. T. T. — et à la réduction hebdomadaire du travail.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget représente l'antithèse de ces préoccupations. Il n'est pas seulement un budget plus mauvais que les précédents ; il s'agit de tout autre chose, il s'agit d'une véritable machine de guerre contre le personnel et le service public.

Le groupe communiste, en le rejetant, répond à la fois aux préoccupations des travailleurs et des travailleuses des P. T. T. et à celles des usagers. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget, ou plutôt le budget qui fut élaboré sous votre prédécesseur, est lui aussi placé sous le signe de la rigueur, signe des temps.

Je limiterai mon propos à quelques aspects particuliers de votre politique, qui concernent le service public de la poste en milieu rural.

J'attache la plus grande importance aux problèmes économiques et sociaux qui se posent dans les zones que le jargon technocratique, qui imprègne aujourd'hui le langage de chacun, qualifie de « zones défavorisées ». Tout le monde connaît les handicaps que ces régions rurales doivent surmonter, non pas pour vivre, mais tout simplement pour essayer de survivre.

Or votre action dans ce domaine me paraît être fondamentale. Le maintien des services publics en milieu rural qui fit l'objet, il y a quelques années, d'un rapport qui fait référence, est la condition indispensable au développement économique des zones rurales en difficulté. A cet égard, le rôle de la poste est éminent.

Vouloir enrayer le déclin démographique que connaissent ces régions nécessite une amélioration du service postal rendu aux populations de ces secteurs.

Il me semble désormais impossible de procéder sans une étude approfondie comportant une large consultation des intéressés à la fermeture de bureaux de poste en milieu rural.

Je reconnais que, sur ce point, votre politique est, depuis quelques années, sur une meilleure voie. Mais il faut aussi que le service rendu par les bureaux de poste ne se dégrade pas. Or tel n'est pas, malheureusement, le cas.

Je tiens à appeler votre attention sur le retard que connaît l'acheminement du courrier, par exemple, dans le département de l'Ardèche, probablement comme dans d'autres régions rurales.

Il y a encore peu de temps le courrier en provenance de Paris nous parvenait en vingt-quatre heures. Aujourd'hui, ce n'est que très rarement le cas et, le plus souvent, le courrier met deux ou même trois jours à nous parvenir.

On peut sans doute imputer en partie ce retard au fait que le courrier à destination de l'Ardèche transite pour plus de 60 p. 100 par le centre de tri de Valence dont le fonctionnement laisse, pour des raisons diverses, à désirer. J'espère que les modifications de structures de ce centre de tri, dont j'ai demandé la modernisation à votre prédécesseur, permettront d'améliorer rapidement cette situation.

Mais à ce retard s'en ajoute un autre, dont les conséquences sont tout aussi néfastes : depuis quelque temps, l'arrivée quotidienne du courrier a, en effet, été retardée d'une heure. Comme la levée du courrier a été avancée d'une heure, il en résulte de très graves inconvénients pour les utilisateurs. Ceux-ci ne sont plus en mesure de répondre aux plis urgents dans la journée. L'amplitude postale d'une journée est trop courte, l'activité économique en souffre. Un retard en entraîne un autre et cela finit par rendre plus difficiles les communications, ce qui constitue un handicap supplémentaire dont — vous le reconnaîtrez sans peine — certaines régions se passeraient bien volontiers.

Contrairement aux apparences, cette critique n'est pas mineure et j'aimerais avoir sur ce point une réponse plus précise que celle qui consisterait à justifier cette situation par la mise en place d'une politique visant à améliorer la rapidité et la régularité des délais d'acheminement. Si cette explication pouvait seule être donnée, elle me paraîtrait incomplète et même paradoxale, puisqu'elle se traduit actuellement par une dégradation sensible de l'acheminement du courrier.

J'ajoute que les utilisateurs ne sont pas les seuls à pâtir de cette situation. Les personnels des bureaux de poste subissent également les effets du décalage d'une heure dans la distribution du courrier, décalage qui se traduit par une aggravation de leurs conditions de travail.

Pour terminer sur une appréciation moins critique, je voudrais évoquer rapidement l'expérience des services postaux polyvalents. Le principe même de la création de ces services postaux polyvalents en milieu rural me paraît devoir être approuvé. Mais il reste à savoir si les modalités d'application de cette décision sont à la hauteur des intentions qui l'ont inspirée. Vous ne pourrez parvenir à assurer le succès de cette initiative que si vous êtes en mesure de dégager les moyens, tant en matériels qu'en effectifs, qui sont indispensables à sa mise en œuvre. Il convient aussi de veiller scrupuleusement à ce que les services rendus par ces nouveaux bureaux de poste ne soient pas d'une qualité inférieure à ce qu'ils étaient précédemment. La formation des personnels chargés de services nouveaux est donc essentielle à la réussite de cette expérience intéressante.

Sur ces quelques observations, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, obtenir des réponses précises qui me permettront, du moins je l'espère, d'avoir une nouvelle preuve de l'attachement que doit naturellement porter votre administration aux zones rurales dont la désertification, si elle devait se poursuivre au rythme de ces dernières années, sera sans nul doute un des problèmes cruciaux de la présente décennie. Ne croyez pas que votre contribution à cette lutte pour la survie soit négligeable ; elle est au contraire décisive et doit donc sans cesse être développée. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Monsieur le secrétaire d'Etat, par mon intervention, les socialistes veulent marquer leur inquiétude, leur crainte et leur désapprobation quant à la manière d'aborder la télématique, problème essentiel pour l'avenir de notre société.

Nous ne sommes pas pour autant contre la télématique, car une opposition à un ensemble de techniques n'aurait pas de sens, mais nous tenons à manifester notre vive inquiétude sur la manière dont le Parlement est associé à cette politique. Un grand débat national aurait dû être organisé sur ce problème qui implique en fait un choix de société.

En effet, les décisions sont prises essentiellement en fonction de l'enjeu industriel, en particulier dans la perspective de la création d'un marché national afin de conquérir le marché international et dans l'intérêt de groupes industriels qui sont bien souvent des multinationales.

Il ne faut nullement négliger l'enjeu industriel car il met en cause le devenir industriel français et l'indépendance nationale, mais il convient aussi de prendre en considération les conséquences des choix effectués.

La réponse de la direction générale des télécommunications, qui estime que son rôle est celui d'un transporteur d'informations et que les autres services seront proposés à des fournisseurs d'informations, n'est guère satisfaisante. Ce n'est pas si simple. On ne peut s'empêcher de poser ces questions fondamentales : quelles seront ces informations ? Qui les choisira ? Qui sera responsable ?

En fait, les responsables de la mise en œuvre de ces nouveaux moyens nous invitent à leur faire confiance et se bornent à nous rassurer en nous promettant que tout se passera bien. Un tel raisonnement n'est pas admissible. Les questions fondamentales doivent être posées avant le début de la phase industrielle et non après, lorsque tout est irréversible.

L'exemple de la presse est significatif. La télématique risque de déstabiliser complètement le système d'information. L'ensemble de la presse et de nombreux parlementaires ont dû intervenir pour qu'un début de concertation s'engage, dont on ne peut encore prévoir les résultats.

Des problèmes analogues se posent avec autant d'acuité dans d'autres domaines importants pour l'avenir de notre pays. J'en citerai rapidement quatre.

Le premier est celui de l'emploi. On ne peut raisonner uniquement sur les créations d'emploi dans les différentes filières électroniques. La bureautique en particulier entraînera des gains de productivité énormes dans le secteur tertiaire. Plusieurs milliers d'emplois seront ainsi supprimés, de l'ordre de 300 000 à 400 000 en 1984-1985. Est-ce opportun en période de crise ? Certainement pas. Or, selon les choix opérés par les P.T.T., notamment dans le domaine des tarifications, le rythme de développement de la bureautique se fera plus ou moins rapidement. Quels seront ces choix ? Par qui seront-ils faits ?

Deuxième exemple : le Gouvernement a décidé d'installer plusieurs milliers de petits ordinateurs dans les C.E.S. et les lycées. Le but recherché est évident : préparer les élèves à être de futurs adeptes, donc de futurs consommateurs, des produits télématiques. Cependant, de grandes questions ne sont pas posées : quelles seront les conséquences pédagogiques de l'utilisation des mini-ordinateurs ? Quelle sera leur influence sur la formation et le rôle des maîtres ? En outre, quelle sera l'incidence de la télématique domestique sur le savoir et la culture des enfants ? L'école devra-t-elle les prendre en compte, et comment ? Quelle sera leur portée sur la formation initiale et permanente ?

Deux orientations se précisent :

Un besoin important se fait sentir dans le secteur de l'informatique. Selon deux rapports, publiés dernièrement, la prévision d'une pénurie de 20 000 personnes, dont 5 000 ingénieurs par an, va rapidement se révéler exacte.

Parallèlement, une transformation considérable du secteur tertiaire risque de se produire si la politique actuelle se poursuit. Aura-t-on besoin d'un nombre aussi élevé de secrétaires d'un même niveau de formation ? Certainement pas. Le système éducatif n'ayant pas prévu ces conséquences, on risque de former des chômeurs. Il est urgent d'agir, car il ne faut pas oublier que les élèves qui entreront dans un C.E.T., dans un lycée d'enseignement professionnel ou dans un lycée technique en 1981-1982 seront les utilisateurs des nouveaux systèmes en 1985. L'éducation nationale n'a pas réfléchi à cela.

Le troisième exemple porte sur les banques de données. Il faut savoir non seulement comment circuler l'information, mais quelle sera l'information. Le rôle des banques de données à cet égard est capital.

Notre retard sur les Etats-Unis est actuellement considérable. Si on n'accélère pas les programmes prévus et surtout si on ne leur donne pas plus d'ampleur, nous risquons d'aliéner notre indépendance économique et culturelle vis-à-vis d'eux.

Le quatrième exemple concerne le devenir culturel des Français. Selon que l'on développera tel ou tel aspect de la télématique, celle-ci pourra être, grâce aux mini-ordinateurs, un formidable instrument de création et de décentralisation culturelles ou, au contraire, un important facteur de centralisation.

La télématique peut être un moyen de favoriser la culture locale et même nationale ou, au contraire, de supprimer toute culture nationale et de nous conduire vers une certaine américanisation, c'est-à-dire de réduire notre culture à l'état de sous-produit culturel à base mondiale qui n'aura plus rien d'une véritable culture. Elle peut donner naissance à des citoyens mieux informés et plus responsables ou à des individus passifs et plus isolés. Elle peut être un élément de réduction ou de développement des inégalités culturelles.

Je me devais de poser ces questions dans le débat sur le projet de budget des postes et télécommunications, faute d'avoir pu obtenir une réponse jusqu'à présent. Depuis des mois, nous entendons dire : « Cela ne me concerne pas. » Le ministre de la culture prétend que le sujet relève de la compétence du ministre des postes et télécommunications. On en parle au ministre de l'éducation qui répond que cela n'est pas de son domaine. Il faut pourtant soulever ces problèmes ! La situation actuelle ne peut durer.

Les socialistes affirment qu'il est aussi inadmissible qu'inconcevable que ce choix de société soit déterminé par des technocrates, par votre seul ministère ou par les multinationales. Nous formulons donc deux revendications qui nous semblent fondamentales et auxquelles il va falloir répondre.

Nous souhaitons d'abord que le Parlement et tous ses groupes politiques soient associés au suivi des problèmes de la télématique. A cet effet, nous demandons la création d'une commission spéciale qui devra suivre les études et expériences en cours, vérifier que les conséquences de la télématique, en particulier sur les plans social et culturel, sont étudiées et proposer au Parlement une liste de problèmes nouveaux sur lesquels il devra légiférer.

Ensuite, nous demandons qu'un grand débat s'ouvre au Parlement ; mais il ne sera utile qu'à trois conditions.

La première est qu'il ait lieu rapidement — on ne peut attendre l'automne 1981.

La deuxième est que tous les ministres concernés y participent : vous même, monsieur le secrétaire d'Etat, mais aussi les ministres de l'industrie, du travail, de l'éducation, des universités, de la culture et même le Premier ministre, car il s'agit d'un problème de société.

La troisième condition est que ce débat ne reste pas sans conclusion, comme c'est souvent le cas des discussions qu'engage le Parlement. Il faut que le Parlement vote un texte, qui pourrait être une loi de programme, fixant les orientations générales du développement de la télématique.

Les socialistes, qui n'ont pu obtenir un débat sur les problèmes de l'énergie, notamment de l'énergie nucléaire, lorsque celui-ci était nécessaire, affirment aujourd'hui qu'il est urgent d'engager un débat sur la télématique et espèrent que celui-ci interviendra avant qu'il ne soit trop tard. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des P. T. T. pour 1981 n'échappe guère aux règles qui ont présidé à l'élaboration de l'ensemble du budget de la nation. Il ne compte pratiquement pas de créations d'emplois, il n'envisage pas de mesures catégorielles en faveur du personnel et il prévoit une légère et nouvelle baisse du pouvoir d'achat, de certaines primes qui lui sont versées. Dans ce service public, comme d'ailleurs dans celui de l'éducation, le redéploiement — dont je ne conteste pas la nécessité, est devenu le maître mot.

Cette grisaille relative contraste toutefois avec les succès considérables, aujourd'hui reconnus, qui ont été atteints au cours des dernières années dans de nombreux secteurs, en particulier dans celui du téléphone, où l'on constate une nette et régulière amélioration des services rendus aux usagers. De même, la stratégie industrielle bâtie autour des télécommunications permet aujourd'hui de remarquables succès à l'exportation, puisque quatorze pays, paraît-il, ont adopté le système français de commutation spatiale.

Pourtant, les P. T. T. doivent faire face à un triple défi : la crise rampante qui affecte le service public des postes, décrite dans le célèbre rapport Ripert ; la crise économique générale, qui conduit à une compression sinon à une stagnation des moyens ; enfin, l'informatique et la télématique, qui, on l'oublie parfois, sont au cœur de la révolution annoncée de toute part.

Dans ce contexte, j'aborderai brièvement trois thèmes principaux.

En premier lieu, j'évoquerai les problèmes du personnel, qui sont d'ailleurs étroitement imbriqués avec la révolution informatique, tant aux postes qu'aux télécommunications. Ces problèmes sont considérables.

Ainsi, dans le service des chèques postaux de ma région, l'introduction d'un terminal d'ordinateur va entraîner la suppression de cinquante positions de travail et permettre une amélioration des conditions de travail, mais elle risque de bloquer tout avancement pendant de nombreuses années, c'est-à-dire d'enlever à nombre d'agents leurs légitimes espoirs.

A cet égard, trois problèmes se posent : premièrement, la formation, qui laisse encore à désirer, et le reclassement du personnel, qui est essentiel en cette période de mutation ; deuxièmement, celui des promotions et des carrières, qui restent souvent modestes et qui devraient être revues en fonction des changements des techniques et des rôles demandés au personnel ; troisièmement, celui de la planification et de la prévision des besoins.

Je peux citer à cet égard un exemple presque caricatural : celui de 3 000 techniciens lauréats des concours organisés il y a quatre ou cinq ans, qui n'ont toujours pas été engagés par suite d'une modification dans les choix technologiques, intervenue en matière de communication. Cet exemple doit nous inciter à prendre en considération les conséquences de l'informatisation du travail sur la gestion du personnel, aussi bien dans les postes que dans les P. T. T. Je souhaite que des négociations s'engagent rapidement avec les organisations représentatives du personnel afin d'appréhender au mieux ces problèmes.

Je citerai marginalement un cas quelque peu irritant : celui des receveurs-distributeurs qui attendent toujours d'être reclassés, malgré l'indemnité qui leur a été accordée en 1981. Si injustice il y a, il ne faudrait quand même pas la perpétuer, malgré les conditions économiques difficiles.

En deuxième lieu, j'aborderai le problème de la politique industrielle en liaison avec la révolution télématique. Je n'ai pas la prétention de le traiter dans son ensemble, certains de mes collègues l'aborderont certainement. Mais je voudrais, en approuvant le pari qui a été engagé par la direction générale des télécommunications, appeler votre attention sur un fait essentiel. Il ne faudrait pas que la situation créée dans le domaine de la Citizen band, où l'utilisation de matériels fabriqués et répandus dans notre pays soulève des difficultés, se renouvelle. Je souhaite que l'on trouve une solution équitable et progressiste à ce problème, mais en matière de télématique, on doit raisonner d'emblée en termes d'harmonisation du marché, non pas mondial — cet objectif est peut-être trop important — mais européen.

J'aimerais connaître vos intentions quant à l'appel que la C. E. E. a récemment adressé aux différents pays, relatif à la mise en place progressive d'un marché européen des nouvelles générations d'équipement dans le domaine des télécommunications, à la création de nouveaux services télématiques dans quelques années offrant dans l'Europe des services susceptibles de communiquer entre eux et à la création d'un véritable marché commun des terminaux de télématique. Chacun s'accorde à reconnaître qu'il ne faudrait pas assister de nouveau à la situation engendrée par un problème marginal, celui des radios amateurs. Que comptez-vous entreprendre dans ce domaine ? Comment pensez-vous répondre à cette demande de bon sens ?

Après mon collègue Pierre Cornet, j'aborderai un troisième et dernier problème : celui de la polyvalence des services postaux ne doit pas toucher seulement les régions défavorisées à si elle défraie moins la chronique que celle de la télématique.

A cet égard, je lance un appel : l'évolution des services postaux doit toucher non seulement les régions défavorisées à moitié désertifiées qui comptent moins de vingt habitants au kilomètre carré, mais concerner l'ensemble des zones rurales. Cela peut être une source réelle d'économies et un moyen d'accroître la qualité de la vie à la campagne. La possibilité de remplir les formalités fiscales et celles relatives à la sécurité sociale et à l'emploi dans un bureau de poste constitue une commodité et un facteur de vitalité essentiels en milieu rural. J'indique d'emblée que cette polyvalence me paraît plus utile que la politique d'installation de téléboutiques luxueuses que le rapporteur pour avis, M. Noir, a critiquée. Je m'associe à cette critique, considérant que les fonds publics peuvent être mieux utilisés.

Cette extension nécessite information et formation. Je souhaite qu'une politique très active soit conduite dans ce domaine et que vous demandiez aux services extérieurs et aux préfets de prendre les initiatives attendues dans tous les milieux ruraux.

Sous réserve de ces observations, monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai votre projet de budget pour 1981. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans le cadre de ce débat budgétaire, je centrerai mon propos sur la situation du secteur des télécommunications, puisque mon collègue Claude Michel a traité des autres secteurs.

Que constatons-nous depuis le vote du budget précédent ? Aucun poste de titulaire n'a été créé dans l'administration ; en revanche, licenciements, primes d'incitation au départ — au demeurant non exonérées d'impôts — et réductions d'horaires dans l'industrie sont monnaie courante.

Pourriez-vous m'expliquer comment on peut en arriver là dans un secteur qui bénéficie depuis des années de la sollicitude des pouvoirs publics et qui utilise directement des crédits publics destinés à des marchés d'étude pour financer les primes de départ ?

Quelle est la situation de l'emploi dans l'administration des télécommunications ?

Le VII^e Plan s'est achevé avec un déficit de 17 000 créations d'emploi par rapport aux 50 000 annoncées.

Je rappelle également les termes de la conférence de presse que M. Ségard et M. Giraud ont tenue en 1978, qui annonçait la création de 25 000 emplois dans l'administration des télécommunications. Qu'en est-il de ces promesses ?

Après ces déclarations gouvernementales, après ces affirmations, plusieurs milliers de jeunes reçus aux concours des P.T.T. depuis 1978 attendent aujourd'hui un poste, sont inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi et vous accusent à juste titre de les avoir trompés, de vous être servi d'eux à des fins électorales. Cette situation est inadmissible au regard des besoins en personnel, des excédents considérables que réalise le service des télécommunications, des gaspillages que représente le développement des téléboutiques, du développement de la sous-traitance de l'entretien au prix d'un surcoût considérable.

Pouvez-vous nous informer des conséquences du développement des nouvelles techniques électroniques sur l'emploi dans l'administration ?

Quelles seront les conséquences, dans le temps, de la mise en place de l'annuaire électronique sur les effectifs des services de renseignements, sur la qualité du service et sur son coût pour les usagers ?

Pourquoi, enfin, dans cette administration ultra-bénéficiaire, ne pourrions-nous s'orienter vers une réduction de la durée du travail ?

En bref, avez-vous une politique planifiée de l'emploi dans votre administration ? Quels en sont les principes ?

Le deuxième thème de mon intervention concerne la politique industrielle conduite à travers les commandes publiques de votre département.

Je ne reviens pas en détail sur les incohérences de la politique suivie en matière de centraux téléphoniques — thème abondamment développé les années précédentes — et sur le chantage à l'emploi que mène aujourd'hui le groupe I.T.T.-C.G.C.T. pour obtenir des commandes de l'Etat sur un troisième système temporel, système 12, après le E.10 de C.I.T. Alcatel et le M.T. de Thomson.

Une seule question, monsieur le secrétaire d'Etat : la France peut-elle vraiment se permettre de développer et d'utiliser trois systèmes différents de centraux téléphoniques ?

Je souhaiterais obtenir des précisions sur les retombées industrielles des commandes que passe, ou s'approprie à passer, votre administration, et qui concernent les postes téléphoniques Digital pour lesquels l'enjeu est de 500 000 exemplaires ; le poste à clavier T.83, nouveau poste de grande diffusion pour lequel l'enjeu est d'environ 30 millions d'exemplaires ; et enfin le matériel correspondant à l'annuaire électronique. Qui fabriquerait, pour ce dernier produit, les composants électroniques de base ? Qui fabriquerait l'écran ? Quelles seraient les retombées en matière d'emplois de ces fabrications, en particulier pour les régions telles que la Bretagne qui ont souffert et souffrent encore de la conversion technologique ?

Enfin, dernier point de mon intervention, malgré les affirmations toujours optimistes du Gouvernement, est-il exact que le pourcentage de chiffre d'affaires à l'exportation se situe à 10 p. 100 alors qu'on prévoyait 30 p. 100 l'an dernier encore ?

Ne pensez-vous pas que la lutte fratricide que se livrent les sociétés françaises nuit aux résultats ?

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense qu'il serait temps de dresser un bilan sérieux de la politique industrielle menée dans le secteur des télécommunications. Il serait surtout nécessaire — je crains hélas ! que ce ne soit trop vous demander — de mettre en œuvre une politique planifiée de développement de ce secteur qui évite les tragiques et coûteuses erreurs et les incohérences de ces dernières années. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au moment de prendre la tête d'un département ministériel dont j'avais suivi, en qualité de rapporteur spécial, les efforts de redressement et d'adaptation aux évolutions technologiques, il m'est apparu que la confiance que m'avaient accordée mes collègues de la commission des finances, pendant dix années consécutives, trouverait, aujourd'hui, devant cette assemblée, une juste contrepartie sous la forme d'un dialogue que je souhaite confiant et constructif et dont les intervenants à cette tribune viennent de me donner les premiers éléments.

Le secrétaire d'Etat aux P.T.T. n'aura garde d'oublier les analyses, les interventions et les observations du rapporteur spécial...

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Elles étaient excellentes.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. ...tout en mesurant la charge et les conséquences de toute nature de sa qualité de responsable, membre d'un Gouvernement dont il est désormais partie intégrante.

Permettez-moi, à cet instant, d'apporter publiquement à mon prédécesseur, Norbert Ségard, l'hommage qui lui est dû pour l'action qu'il a menée pendant plus de quatre ans et de souligner l'importance des responsabilités qui viennent de lui être confiées, au plan des conséquences humaines de l'évolution technologique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

C'est avec une très grande attention que j'ai écouté M. Dehaine et M. Noir que je tiens à remercier pour leurs interventions.

J'ai particulièrement apprécié le contenu documenté et exhaustif de leurs rapports, en même temps que la pertinence des questions qu'ils m'ont posées, l'un et l'autre, et auxquelles je répondrai dans quelques minutes, ainsi d'ailleurs qu'aux orateurs qui sont intervenus à cette tribune.

Ce projet de budget se caractérise par le fait qu'il s'inscrit dans un contexte que vous connaissez et qui conduit nécessairement à des choix difficiles.

Néanmoins, avec 100,2 milliards de francs de dépenses en 1981, ce projet de budget, qui sera encore cette année au tout premiers rangs des budgets de l'Etat, manifeste clairement la priorité que le Gouvernement entend continuer de donner à ce département ministériel.

Cette importance accordée aux P.T.T. dans les choix budgétaires que le Gouvernement vous propose de retenir apparaît très clairement, contrairement à ce que vous affirmez, monsieur Mauger, à travers les chiffres clefs de ce projet.

S'agissant des effectifs, si, comme vous le savez, le Gouvernement a choisi de limiter strictement les créations d'emploi de titulaires aux engagements antérieurs qu'il avait pris, il n'en a pas moins accepté de vous proposer une augmentation des crédits d'heures d'auxiliaires de mon département, qui permettra d'employer l'équivalent de 1 200 personnes supplémentaires à la poste. Ces moyens nouveaux représentent près de 40 p. 100 des moyens en personnels supplémentaires qui seront créés en 1981 dans les administrations de l'Etat.

Je me propose de les affecter en totalité à la poste, pour laquelle la croissance continue du trafic et du nombre des foyers à desservir n'est pas entièrement compensée par le développement de la productivité.

Les autorisations de programme proposées pour les P.T.T. atteignent 27 850 millions de francs, soit un accroissement de 500 millions de francs par rapport à celles de cette année. Cet accroissement est d'autant plus significatif que les hypothèses de travail initiales auraient conduit à retenir un chiffre de l'ordre de 22 milliards de francs.

S'agissant enfin des crédits de fonctionnement, j'indiquerai à M. Michel que ceux-ci seront ajustés pour l'ensemble de mon administration d'environ 12 p. 100, soit une augmentation nettement supérieure à ce qui est retenu en moyenne pour les autres ministères. Cet ajustement est évidemment justifié par la nécessité d'adapter les moyens à l'évolution du trafic et, plus généralement, de l'activité, aussi bien à la poste qu'aux télécommunications.

Ainsi, par ces quelques chiffres, apparaît à l'évidence l'intérêt que le Gouvernement attache à permettre à la grande administration des P.T.T. de poursuivre l'effort soutenu qu'elle mène depuis plusieurs années au service du public.

Je voudrais maintenant vous présenter les orientations fondamentales de la politique que je compte mener et que ce projet de budget, si vous le votez, me permettra de mettre en œuvre.

Ces orientations s'articulent autour de trois axes essentiels : améliorer et étendre le service rendu aux usagers ; préparer activement l'avenir ; renforcer l'effort de gestion tout en permettant une amélioration continue de la situation des personnels des P.T.T.

L'amélioration et le développement du service rendu au public est la raison d'être fondamentale des P.T.T., et cela ne doit jamais être perdu de vue.

Cela est particulièrement évident pour la poste puisque celle-ci est avant tout, et à juste titre, jugée sur ses résultats quant à la rapidité et à la régularité de l'acheminement du courrier.

A cet égard, je tiens à souligner, à l'attention de M. Cornet, de M. Jouve et de M. Michel, que les résultats récents sont bons puisque, contrairement à ce que l'on affirme souvent, ils traduisent une constante amélioration de la qualité du service postal.

Depuis le début de l'année, en moyenne, moins d'une lettre sur dix n'a pas été distribuée dans les deux jours.

Je sais qu'en ce domaine chacun ne retient souvent que les inévitables cas aberrants alors que les jugements doivent être fondés sur des réalités objectives.

S'agissant du département de l'Ardèche, il est vrai, monsieur Cornet, qu'il vient de connaître quelques difficultés passagères dues au transfert du centre de tri de Valence dans des locaux modernes. Dans toutes les opérations de ce genre, une période de rodage est inévitable avant que l'on retrouve une qualité de service satisfaisante.

C'est d'ailleurs bien cette volonté d'améliorer constamment la qualité des prestations postales qui justifie la politique de modernisation très ambitieuse qui est menée à la poste depuis plusieurs années dans le domaine de l'automatisation du tri.

L'ensemble du plan d'automatisation du tri s'étalera sur onze ans, de 1974 à 1984, et représentera près de 7 milliards de francs 1980 d'investissements. Il permettra le traitement automatique de 90 p. 100 du courrier susceptible d'être traité en machine.

Je voudrais souligner que nous sommes à un tournant, à un basculement, dans la réalisation de ce plan : l'administration a réalisé les plus gros efforts financiers sans en avoir encore recueilli les fruits en ce qui concerne la qualité du service, la productivité et les conditions de travail. Les deux prochaines années vont être celles où précisément les effets de ces investissements vont se faire sentir.

C'est ainsi qu'au cours des seules années 1981 et 1982 une trentaine de centres de tri automatique nouveaux, financés et construits au cours des dernières années, seront mis en service, ce qui permettra de faire passer la part du courrier trié sur machines de 35 p. 100 à la fin de cette année à 70 p. 100 à la fin de 1982.

Il ne fait pas de doute que cela constituera un facteur essentiel de consolidation de l'amélioration de la qualité du service postal qui a été enregistrée depuis deux ans.

Avec la même volonté d'améliorer et de développer le service public, je continuerai à étendre la polyvalence administrative des bureaux de poste.

D'ores et déjà, M. Zeller l'a souligné, la quasi-totalité des départements est concernée par ces actions. Elles touchent, suivant les cas, à des matières aussi diverses que la diffusion des offres d'emploi, la vente de timbres fiscaux, l'établissement de fiches d'état civil, ou la validation des permis de chasse, pour ne citer que quelques exemples.

Quant à la nécessité de moyens supplémentaires, évoquée par M. Cornet et M. Jouve, j'estime qu'elle n'est pas en général justifiée, puisque comme le montre l'exemple de la Haute-Loire,

département pilote, la polyvalence doit se développer en priorité dans les zones rurales où le réseau des bureaux de poste n'est pas utilisé à sa pleine capacité.

Je vois en effet dans cette action exemplaire pour rapprocher l'administration de l'usager l'occasion de valoriser l'extraordinaire réseau de contact entre l'administration et le public que constitue dans notre pays le réseau des 17 000 bureaux de poste.

La poste consacrera d'ailleurs 330 millions de francs en 1981 à l'entretien et au renouvellement de ses bureaux. Cela représente, monsieur Noir, une augmentation de 31 p. 100 sur ce qui sera affecté à cette action cette année. Outre la construction et le renouvellement de près de soixante bureaux de poste, ces moyens permettront la poursuite du programme de rénovation entrepris en 1980 qui concernera l'an prochain environ 1 000 bureaux.

Cet effort important aura des conséquences bénéfiques pour le personnel de la poste, mais plus encore pour le public qui est encore trop souvent reçu dans des locaux inadaptés ou vétustes, qui tranchent avec l'image qui doit être aujourd'hui celle de la poste française.

Comme pour la poste, le premier objectif des télécommunications est l'amélioration du service public du téléphone.

En cette matière, grâce à la volonté du Président de la République, c'est bien une véritable mutation que notre pays a réalisée au cours des cinq dernières années. Parti de 7 millions de lignes principales à la fin de 1975, notre parc téléphonique atteindra 15,8 millions de lignes à la fin de l'année, dépassant légèrement les objectifs du VII^e Plan.

Ces résultats ont été obtenus, il faut le souligner, avec des dépenses d'investissement inférieures de 12 p. 100 à celles qui avaient été prévues par le VII^e Plan. Cela est tout à la fois le fruit d'un effort de gestion rigoureux, d'une politique de concurrence systématique, de la baisse des coûts des matériels résultant de l'utilisation de l'électronique.

Cette croissance extrêmement forte de l'offre a entraîné un développement beaucoup plus rapide que prévu de la demande de téléphone. Au point que celle-ci a encore dépassé 2,3 millions de lignes principales en 1979. La poursuite à un rythme encore soutenu de notre effort d'équipement téléphonique est donc nécessaire. Ce projet de budget prévoit un accroissement du parc de 1 750 000 lignes en 1981.

Mais cela explique également que le délai moyen de raccordement soit encore trop élevé. Même si, en moyenne, il aura été ramené de plus d'un an en 1975 à quatre mois à la fin de cette année et à une quinzaine de jours en région parisienne, il reste légèrement supérieur aux objectifs du VII^e Plan. En outre, cette moyenne cache, dans certaines régions, des délais de raccordements encore beaucoup trop longs.

M. Philippe Séguin. Absolument !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. J'ai demandé qu'un effort particulier soit fait pour éliminer rapidement tous les cas aberrants.

Une attention spéciale est portée depuis plusieurs années au développement du téléphone dans les campagnes. C'est ainsi, monsieur Mauger, que plus de 577 000 lignes principales auront été construites en zone rurale en 1979. Un résultat équivalent devrait être obtenu cette année.

L'équipement des personnes âgées, vous le savez, a fait l'objet d'une priorité dans le cadre de dispositions réglementaires particulières. Le téléphone public, de son côté, a été très fortement développé. Le nombre de cabines publiques, qui, je le rappelle, était de 20 000 en 1975, atteindra 100 000 cette année, et 120 000 à la fin de l'année prochaine. Dès aujourd'hui, il n'est plus de lieu public fréquenté qui n'ait pas de cabine téléphonique publique.

Je voudrais aussi souligner l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers par les nouveaux services introduits avec les autocommutateurs électroniques. La facturation détaillée qui est expérimentée actuellement à Lille sur cent abonnés et sera testée en vraie grandeur dans le Nord l'an prochain devrait, en partie, mais en partie seulement, répondre aux souhaits de M. Mauger qui soulignait, ainsi que d'autres, le caractère anormal de certaines factures téléphoniques.

Je précise que, s'il y a effectivement contestation pour environ trois factures sur mille, dans plus de 80 p. 100 des cas les enquêtes menées concluent au bon fonctionnement de la chaîne de taxation.

M. Jacques Jouve. Sans convaincre, d'ailleurs !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. De toute façon, la bonne foi du réclamant est toujours présumée. Dans la mesure où il s'acquitte de la partie non contestable de la facture, en l'occurrence l'abonnement, un crédit conditionnel lui est accordé jusqu'à la conclusion de l'enquête technique et comptable.

Il est de fait que, très fréquemment, cette enquête, à l'occasion de la consultation des bandes de contrôle par l'abonné, fait apparaître soit une méconnaissance des principes de la tarification, soit une possibilité d'utilisation de son poste à son insu.

La facturation détaillée sur les autocommutateurs électroniques devrait apporter, sur ce plan-là, sous réserve de l'avis de la commission « Informatique et libertés », un service plus commercial.

Voilà un exemple de cette amélioration de la qualité de service qui est un des objectifs prioritaires de mon département, pour que les télécommunications permettent vraiment l'amélioration de la communication entre les hommes.

Enfin, le prix du téléphone a baissé : la taxe de base a été réduite de près de 15 p. 100 en francs constants au cours des cinq dernières années et la taxe de raccordement a été divisée par 3,5 en valeur réelle.

Ces bons résultats ont entraîné l'adhésion des Français à leur téléphone : un sondage réalisé au cours de l'été montre que 80 p. 100 de la population française est maintenant satisfaite du service téléphonique. Quel aurait été le résultat d'un tel sondage il y a seulement cinq ans ?

Au-delà de l'amélioration actuelle du service public, la seconde mission fondamentale du Gouvernement est de préparer l'avenir, ce qui suppose une certaine anticipation des besoins des usagers.

Or, aujourd'hui, dans tous les pays hautement industrialisés, il apparaît que les réseaux de télécommunications, dépassant leur utilisation actuelle, vont très prochainement devenir le support d'une multitude de nouveaux services rendus possibles par la rencontre des technologies de la télévision, de l'informatique et des télécommunications.

Notre pays peut-il se permettre de rester à l'écart de cette évolution qui, de toute façon, va s'imposer à lui ? Pour des raisons industrielles, autant que culturelles et politiques, le Gouvernement a choisi d'être parmi les trois ou quatre pays qui vont dessiner l'avenir ; le maintien de nos emplois, autant que celui de notre indépendance culturelle et politique, impose d'aller de l'avant.

La concurrence internationale est en effet très vive et les positions de la France, si elles sont fortes sur certaines technologies — commutation temporelle, transmission numérique, satellite — sont critiques pour d'autres technologies clés, en particulier les circuits intégrés et les microprocesseurs. Dans tous les cas, ces positions technologiques doivent être transformées en « force de frappe » industrielle, pour reprendre l'excellente expression de M. Michel Noir. C'est là que le projet d'annuaire électronique prend tout son sens et sa vraie dimension.

Ce projet qui vise, comme vous le savez, à donner aux usagers des renseignements téléphoniques mis à jour en permanence est, en effet, un enjeu industriel fondamental.

Les contacts actuels de l'industrie française aux Etats-Unis et les réalisations présentées à l'exposition internationale de Los Angeles, en sont les premières manifestations.

Le marché mondial des terminaux « de bas de gamme » est promis à une croissance rapide pendant la décennie 1980 et le produit entraîne, avec lui, un ensemble de technologies — écran, circuits intégrés, logiciels de consultation de base de données — qui sont au cœur du développement industriel dans ce secteur où se mêlent les télécommunications et l'informatique.

La France peut occuper sur ce marché des positions très fortes. Ne manquons pas cette chance.

Cela dit, il doit être clair, et je le répète aujourd'hui solennellement, que l'annuaire électronique ne sera que la stricte transposition de l'annuaire actuel, dans ses pages blanches comme dans ses pages jaunes, et que seul ce service sera offert aux abonnés d'Ile-et-Vilaine.

Aucune extension à d'autres services ne pourra être envisagée avant que les autres expériences ne soient précisément évaluées, et qu'un grand débat n'ait eu lieu devant le Parlement sur le bilan de ces expériences et sur l'adaptation du cadre juridique.

M. Robert André-Vivien, président de la commission des finances, M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial, et M. Michel Noir, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. L'expérience de Vélizy est d'une nature absolument différente. Elle est strictement limitée dans le temps — dix-huit mois — et dans son volume : 2 500 abonnés volontaires de la région de Vélizy. Elle est en revanche ouverte, et destinée à tester toute la gamme des services qui peuvent être fournis à travers le vidéotex.

Cette expérience ne se déroule, monsieur Noir, ni dans l'anarchie, ni dans le vide juridique.

Après étude par les experts, il apparaît que l'ensemble de la législation applicable à l'édition au sens large, est transposable à l'expérience de Vélizy. Sont ainsi, en particulier, applicables de plein droit la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de l'édition, celle du 21 juin 1943 sur le dépôt légal, l'ensemble des textes régissant la publicité, et la loi du 11 mars 1957 relative à la protection du droit d'auteur.

En outre, il est prévu d'insérer dans le cahier des charges que chaque prestataire de service de Vélizy devra signer avec mon administration responsable du projet, un ensemble de dispositions destinées à garantir le respect des droits de l'utilisateur, à savoir : obligation de faire figurer en tête du service le nom et l'adresse du prestataire, et, le cas échéant, le prix du service proposé, confidentialité des informations sur les usagers recueillies par les prestataires de service, etc.

Enfin, la commission « Informatique et libertés » se réunit en ce moment même pour examiner les conditions d'application de la loi informatique et libertés à l'expérience de Vélizy.

Il convient que nous regardions ensemble comment, en pratique, s'applique cette législation déjà complexe, avant d'envisager de bâtir un nouveau cadre juridique, qui ne pouvait certainement pas aujourd'hui être construit sur des bases solides.

Je souligne que cette expérience sera suivie de près par le Gouvernement ; le Parlement y sera étroitement associé, et le Gouvernement lui rendra compte régulièrement de son déroulement.

M. Roger Chénaut. Très bien !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. D'autre part, la concertation engagée avec la presse sera poursuivie et une aide importante, notamment en matériel et en logiciel, sera fournie par mes services et ceux du ministère de l'Industrie aux entreprises de presse qui souhaiteraient participer aux expériences en cours, et en particulier à celle de Vélizy.

C'est donc, je le crois, une approche essentiellement prudente et pragmatique, soumise à un étroit contrôle du politique, qui est proposée dans ce domaine capital pour notre avenir. Les usagers, le Parlement et le Gouvernement seront les véritables juges des services qui pourront être développés.

M. Roger Chénaut et M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. J'espère que l'ensemble de ces précisions que je tenais à apporter répond aux préoccupations légitimes exprimées par M. Noir, M. Pesce et M. Mauger.

Comme je l'ai dit, la politique que j'entends mener est motivée par des raisons industrielles. Mon administration, dont les commandements représentent encore 60 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie française des télécommunications, a, en effet, en cette matière, une responsabilité évidente.

Je voudrais m'arrêter sur le plan industriel et répondre à l'observation de M. Dehaine. La mutation technologique entreprise par l'industrie française pose certainement des problèmes d'emplois, mais elle était absolument capitale et indispensable pour que la France puisse ambitionner une part du marché mondial. Nos succès à l'exportation démontrent amplement qu'il fallait prendre le tournant, et le prendre vite. Si les espoirs placés dans les produits nouveaux se concrétisent rapidement — et quelques succès récents aux Etats-Unis sont prometteurs — alors, le relais des commandes de téléphonie au plan national, qui se stabilisent, pourra être pris par ces nouvelles fabrications.

L'adaptation de l'outil industriel se poursuit dans des conditions convenables et nos industriels mettent au point des produits modernes qui leur permettent de conserver une avance notable sur les produits concurrents dans le monde. Je veux citer en particulier les matériels de commutation temporelle qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des exportations de l'industrie des télécommunications. C.G.E. et Thomson, les premiers dans le monde, finissent de mettre au point des matériels électroniques les plus modernes, de grande capacité. Des commandes récentes, confirmées ou annoncées à l'étranger, affirment, s'il en est besoin, la confiance placée en ces produits.

M. Jagoret a appelé mon attention sur l'usine que possède Thomson à Morlaix. Je peux l'assurer qu'en aucune façon Thomson n'a l'intention de rayer cet établissement de la carte...

M. Pierre Jagoret. Très bien !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. ... et qu'une attention toute particulière y est portée par les pouvoirs publics afin que soit maintenue globalement l'activité dans cette région.

M. Pierre Jagoret. Jusqu'aux élections présidentielles ?

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Je suis bien entendu à votre disposition, monsieur Dehaine, pour vous donner, quand vous le souhaitez, toutes informations complémentaires.

Si donc les choix industriels posent encore à certaines entreprises des problèmes d'adaptation, ce sont eux qui ont permis à la nôtre d'acquiescer en quelques années un niveau de compétitivité que beaucoup de pays étrangers nous envient aujourd'hui.

C'est ainsi que les commandes enregistrées par notre industrie sont passées de 2,2 milliards de francs en 1978 à 3,1 milliards de francs en 1979, auxquels il convient d'ajouter plus de 2,5 milliards de francs de contrats obtenus, mais non encore financièrement concrétisés.

L'industrie française dispose aujourd'hui d'une avance technologique réelle, comme l'a rappelé M. Zeller, puisque 40 p. 100 des lignes installées ou en commande dans le monde, en communication temporelle sont actuellement de technologie française.

Ces succès sont pour beaucoup dus aux résultats remarquables des chercheurs français et en particulier de ceux du C.N.E.T. A ce propos, je voudrais répondre à l'observation de M. Dehaine sur l'augmentation des crédits affectés à la recherche au sein de mon administration. La direction générale des télécommunications suit de très près, en liaison avec les autres ministères, l'évolution des technologies critiques et finance des programmes de recherche finalisée, voire fondamentale. L'augmentation sensible du budget de recherche et de développement de mon administration résulte de la conjonction de deux raisons : d'abord, avec la rapidité de l'évolution technologique, les systèmes opérationnels deviennent techniquement et économiquement de plus en plus vite caducs, d'où la nécessité de renforcer l'effort de recherche en raison de ce rapprochement des générations.

Ensuite, la mutation technologique est une chance à saisir pour l'industrie française et son redéploiement. Pour cela, il faut l'aider à conquérir une place de choix sur les nouveaux marchés pour lesquels elle ne peut s'autofinancer.

C'est pour cela que l'aide apportée par les P. T. T. dans ce domaine, avec le soutien du ministère de l'Industrie, doit faciliter le décollage des entreprises qui se montreront les plus dynamiques.

La politique ambitieuse que le Gouvernement poursuit dans le développement des nouveaux produits de télécommunications, devrait permettre de son côté à notre industrie de se placer dans les meilleures conditions pour obtenir une part importante des nouveaux marchés qui vont apparaître prochainement.

Cela suppose, bien sûr, que l'effort que nous faisons pour aboutir à une normalisation internationale soit poursuivi. A ce propos, je voudrais indiquer à M. Zeller qu'effectivement la commission européenne a récemment fait dans le domaine des télécommunications et de la télématique des propositions d'harmonisation concernant les services et les équipements au sein de la C.E.E. La France a exprimé son accord sur ce point car il est d'usage, dans les télécommunications, de rechercher la compatibilité des nouveaux services d'un pays à l'autre. De même, il est d'usage d'acquiescer des équipements conformes aux normes internationales et européennes.

D'autre part, des recommandations ont été émises par la commission sur l'ouverture des marchés en matière de terminaux. La France, pour sa part, est prête à ouvrir son marché à la condition qu'il y ait réelle réciprocité, et j'en ai eu un exemple dès mon entrée au ministère.

Ainsi, développement des exportations et essor des produits nouveaux prennent progressivement le relais du nécessaire ralentissement des commandes de l'administration, et devraient permettre de faire face globalement, dans des conditions satisfaisantes, aux problèmes liés à l'évolution des effectifs industriels.

Pour être moins spectaculaire qu'aux télécommunications, cette politique de modernisation entièrement tournée vers l'avenir n'en est pas moins vigoureuse à la poste.

Parallèlement aux moyens très importants qu'elle consacre depuis plusieurs années à l'automatisation du tri dont j'ai parlé tout à l'heure, la poste est engagée dans une politique de modernisation systématique des services de guichet.

C'est ainsi que la poste développe maintenant jusqu'au niveau des guichets l'informatisation du traitement des opérations financières courantes sur les chèques postaux et la caisse nationale d'épargne.

L'année 1981 devrait connaître un fort accroissement des moyens consacrés à cette opération puisque près de 700 terminaux seront en service à la fin de l'année prochaine.

Par ailleurs, la poste participe très activement à toutes les expériences importantes qui se développent autour du concept de monnaie électronique.

Enfin, des recherches sont poursuivies dans toutes les directions susceptibles d'améliorer à terme le service de l'usager, qu'il s'agisse des guichets d'affranchissement automatique, évitant les files d'attente, des expériences de téléconsultation dans les bureaux de poste, ou des travaux visant à développer la téléimpression et la télécopie postale.

La poste est donc en passe de devenir l'un des services publics les plus en pointe quant à l'utilisation des moyens modernes de communication et particulièrement de la télématique.

Cette politique ambitieuse de modernisation se traduit par un niveau élevé d'investissements. Avec 1 850 millions de francs d'autorisations de programme pour 1981, je vous propose de poursuivre cet effort l'année prochaine.

A ce propos, je voudrais souligner que depuis le début du VII^e Plan, le niveau des investissements annuels de la poste aura été en moyenne supérieur de 45 p. 100 en volume par rapport au niveau moyen qu'ils avaient au cours des cinq années précédentes.

Je réponds ainsi à M. Mauger, à M. Michel et à tous ceux qui, se fondant sur la comparaison avec les investissements des télécommunications, qui n'évidemment aucun sens sur le plan économique, estiment que les investissements proposés pour la poste sont insuffisants.

C'est ce même souci de préparer l'avenir, en tirant parti de toutes les complémentarités technologiques, qui a motivé le transfert de la tutelle de T. D. F. au secrétariat d'Etat aux P. T. T.

La volonté de mettre en œuvre une politique cohérente de développement des nouveaux réseaux et des nouveaux services, impliquait en effet qu'une autorité politique unique soit chargée de définir et de faire appliquer cette politique.

Ces nouvelles techniques sont nombreuses et diverses en matière de télédiffusion : la réalisation du satellite de télédiffusion T.D.F. 1, la mise en place de réseaux câblés de distribution, la poursuite de l'expérimentation du service de télétexte Antiope et la mise au point de la télévision cryptée à péage, sont les axes principaux d'efforts de T.D.F. dans ce domaine, efforts qui seront accentués en 1981, notamment pour ce qui concerne Antiope avec le début de la fabrication de décodeurs à circuit intégré marquant la première étape de l'abaissement des coûts.

Des décisions récentes, aux Etats-Unis en particulier, où la grande compagnie américaine C.B.S. a recommandé aux autorités fédérales le choix d'Antiope comme norme de télétexte, souligne la dimension internationale de ces projets, et laissent entrevoir l'importance des retombées industrielles et culturelles de la politique ambitieuse que nous conduisons.

Cependant, la mission première de T.D.F. est d'assurer et d'améliorer le service public de la diffusion des émissions de radio et de télévision. Cette action sera bien entendu poursuivie pendant l'année 1981, qui verra notamment l'achèvement du réseau de duplication T.F. 1 couleur et la poursuite de la résorption des zones d'ombre avec l'installation prévue de 600 réémetteurs nouveaux.

Cette mission de service public pourra d'ailleurs bénéficier de l'utilisation des nouvelles techniques — il n'y a pas de concurrence entre ces deux objectifs — puisque certaines d'entre elles, je pense au satellite et aux réseaux câblés, permettront, vers 1984-1985, d'assurer le service public plus complètement que les réseaux hertziens actuels.

Assurer sans défaillance et le plus complètement possible le service public et mettre la télédiffusion française en mesure de faire face aux défis économiques, industriels et culturels de la télévision du futur, à la fois pour faire bénéficier les usagers des nouvelles possibilités offertes et pour développer la pré-

sence technique et culturelle de la France à l'étranger, tels sont les axes de la politique que je compte développer dans ce domaine.

Cet effort remarquable que fait l'administration française des P. T. T. pour améliorer et développer le service de l'utilisateur, et pour préparer l'avenir repose avant tout sur le dynamisme et le sens du service public des 450 000 agents qui la constituent.

Et je voudrais à ce propos dire combien je suis fier de me trouver aujourd'hui à la tête d'une administration qui compte tant d'hommes et de femmes qui manifestent quotidiennement par leur travail, leur fidélité et leur dévouement au service du pays. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Jouve. Des faits, des chiffres !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. C'est la raison pour laquelle j'attache une importance très particulière à tous les aspects de ce projet de budget qui concernent le personnel.

S'agissant d'abord des effectifs, j'ai indiqué tout à l'heure que ce projet nous permettrait de disposer de l'équivalent de 1 200 personnes de plus pour la poste.

M. Michel et M. Jouve me disent que cela leur paraît insuffisant. Sans doute. Mais je voudrais leur préciser qu'il convient d'y ajouter environ 1 700 emplois dégagés par les redéploiements internes permis par les investissements de modernisation, et par certains aménagements dans l'organisation des services.

C'est donc, en fait, d'une certaine façon, de près de 3 000 emplois supplémentaires dont la poste pourra disposer en 1981 pour répondre à l'accroissement du trafic.

Aux télécommunications, la stabilité des effectifs paraît compatible avec la croissance de l'activité, les gains de productivité nécessaires pour l'année prochaine devant être du même ordre que ce qu'ils ont été au cours des années récentes.

En outre, les 1 640 transformations d'emploi proposées à ce budget permettront la poursuite de l'adaptation des emplois aux rapides évolutions technologiques, aussi bien à la poste qu'aux télécommunications.

M. Jacques Jouve. Avec des contractuels !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue, monsieur Jagoret, que les 56 000 emplois créés dans cette administration depuis cinq ans constituent en quelques années un accroissement considérable des moyens en personnel des P. T. T. qui continue de bénéficier à l'ensemble des services.

Je suis néanmoins tout à fait conscient des efforts que, tant à la poste qu'aux télécommunications, la politique volontariste que le Gouvernement s'impose en matière de créations d'emploi, exigera de la part de tous les personnels des P. T. T., à tous les niveaux.

Je sais que chacun fera ces efforts avec cœur, comprenant que les P. T. T. participent ainsi à leur manière à l'effort que fait tout le pays pour relever les défis posés par l'évolution de son environnement économique international.

J'ai dit et rappelé bien souvent à cette même tribune combien était délicate l'analyse de la situation statutaire des personnels au regard de la spécificité des tâches multiples et variées de cette entreprise, qui ne peut être, en ce domaine, comparée à aucune autre administration.

D'ailleurs ce projet de budget nous permet d'envisager une amélioration parfois sensible de la situation de certains personnels qui prennent une part importante à la bonne marche de cette administration.

Et contrairement à ce que vous prétendez, monsieur Jouve, plus de la moitié du personnel perçoit une rémunération mensuelle supérieure à 4 000 francs.

En outre, parmi les mesures que je vous présente, une indemnité mensuelle nouvelle de 250 francs par mois est prévue au bénéfice des receveurs-distributeurs dont je connais parfaitement la situation, pour les avoir plusieurs fois rencontrés. C'est tout de même, monsieur Zeller, une mesure significative.

Par ailleurs, l'indemnité pécuniaire pour manipulation de fonds que perçoivent les agents des guichets, sera doublée.

La prime de résultat d'exploitation sera portée à 2 825 francs par agent et une dotation particulière permettra à nouveau, en 1981, d'accroître sensiblement le pouvoir d'achat de la prime de rendement des catégories B, C et D.

Au total, l'ensemble des mesures indemnitaires et statutaires nouvelles qui vous sont proposées s'élève à 207 millions de francs contre 185 dans le budget de 19⁸⁰.

Un effort tout particulier continuera d'être fait pour renforcer la sécurité des agents. Les crédits d'investissement qui y seront consacrés s'élèvent à 106 millions de francs, soit une nouvelle progression de 23 p. 100 par rapport au niveau déjà élevé atteint l'an dernier.

Cet effort considérable que la poste fait depuis plusieurs années porte ses fruits : depuis le début de l'année, les agressions contre les bureaux de poste sont en diminution de 46 p. 100 par rapport au niveau atteint en 1978 et le nombre d'attaques contre les préposés est en diminution de 40 p. 100, ce qui ne saurait encore me satisfaire, car nous devons tendre vers leur disparition totale.

Enfin, avec 350 millions de francs d'investissements qui s'ajoutent aux moyens considérables qui ont été consacrés au domaine social depuis cinq ans, et une croissance de 11,5 p. 100 des moyens de fonctionnement, la politique sociale des P. T. T., conduite je le rappelle, en concertation étroite avec les organisations professionnelles, pourra être encore développée.

Cette action, vous le savez, concerne notamment l'aide au logement sous toutes ses formes, la modernisation des restaurants d'entreprises — 1 000 places seront créées et 3 000 places renouvelées — le développement de la médecine préventive — deux nouveaux centres médicaux sont prévus — le développement de centres aérés ou de centres de vacances d'enfants, pour lesquels 46 millions de francs sont prévus pour 1981, et enfin le secteur culturel qui, vous le savez, a une grande importance aux P. T. T. et constitue un facteur essentiel pour un bon climat de travail des agents.

Avant de conclure, je ferai quelques remarques sur les conditions d'équilibre du projet de budget.

Ce projet traduit une amélioration de l'équilibre global du budget annexe, puisque le besoin de financement externe — que j'avais souvent dénoncé — devrait être limité à 8,1 milliards de francs, contre 10,9 milliards en 1980.

Cela étant, la situation financière de la poste continue d'être préoccupante puisqu'elle devrait à nouveau enregistrer l'année prochaine un déficit d'exploitation estimé à 1,5 milliard de francs. Vous le savez, ce déséquilibre s'explique avant tout par l'impossibilité pour la poste de financer à elle seule la totalité du déficit d'exploitation enregistré sur le transport de la presse.

A cet égard, monsieur Dehaine et monsieur Noir, on ne peut nier que deux étapes très importantes ont été franchies cette année.

D'abord, la concertation approfondie conduite avec les représentants de la presse écrite dans le cadre de la table ronde Parlement-presse-administration, a conduit à l'adoption d'un plan de rattrapage qui permettra d'atteindre au bout de huit ans la couverture par les tarifs du tiers des coûts postaux.

M. Michel Noir, rapporteur pour avis. Il fallait commencer cette année !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. La première étape de ce plan a été mise en œuvre le 1^{er} juin dernier. A côté de cet effort financier indispensable, la concertation engagée a conduit à renforcer le cadre de discussion entre la presse et la poste par la mise en place de structures spécifiques de dialogue relatives, notamment, à la qualité de service.

J'ai participé en tant que rapporteur du budget à tous les travaux de cette table ronde, et je voudrais remercier ici publiquement l'ensemble des participants, et particulièrement les représentants de la presse, pour la qualité et la profondeur du dialogue qu'ils ont noué. Je souhaite que ces liens privilégiés, qui marquent la complémentarité naturelle entre la presse et la poste, se traduisent pratiquement par une coopération de plus en plus confiante et approfondie.

La seconde étape correspond à une décision toute récente que le Gouvernement vient de prendre à propos de la presse, de l'administration et des établissements publics : il vient d'arrêter un plan au terme duquel les tarifs d'acheminement de ces publications couvriront la totalité des charges de la poste. Je pourrais cet effort que j'ai mené en tant que rapporteur jusqu'à ce que ces problèmes soient complètement réglés.

En ce qui concerne l'indépendance des comptables, vous savez, monsieur Dehaine, que la création récente d'une direction des services comptables régionaux a constitué une évolution essentielle, en donnant en propre aux comptables la gestion de leurs moyens de fonctionnement.

Mais pour mieux assurer leur position, j'ai fait entreprendre, en liaison avec le ministère du budget, l'étude d'une réforme de leur statut.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les axes essentiels de la politique que je compte mener à la tête de cette grande administration : développer et améliorer le service public, placer notre pays dans les meilleures conditions pour relever les défis qui résultent des mutations technologiques en cours dans les télécommunications et la télédiffusion, enfin poursuivre, dans toute la mesure compatible avec la situation économique générale, l'amélioration continue de la situation des personnels des P.T.T., sur qui reposent en définitive tous les résultats, et toutes nos ambitions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Madelin.

M. Alain Madelin. Au mois d'avril dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais déjà, dans une question orale, interrogé votre prédécesseur sur la Citizen band.

Je voudrais aujourd'hui intervenir à nouveau sur ce point après avoir constaté, au cours d'une réunion, l'imprévision totale dont a fait preuve votre administration à l'égard de l'explosion de la C.B. : 300 000 appareils ont en effet été vendus en quelques mois plus ou moins légalement, et on compte quelque 200 000 utilisateurs. J'ai aussi relevé l'attentisme, l'immobilisme de votre département par rapport à la position adoptée dans les autres démocraties industrielles occidentales.

Il est donc grand temps, maintenant que le matériel électronique est sorti de la première enfance, de réaffirmer un principe clair qui ne doit souffrir aucune discussion, celui de la liberté de communiquer, et de le concilier avec les quelques exagérations qui pourraient résulter de l'usage de la C.B. et les quelques troubles qu'elle pourrait provoquer, auxquels il serait aisé de porter remède.

Cela étant, je ne cultive pas une illusion trop grande : tout n'est pas rose en paradis de la C.B., comme en témoigne, à propos de la Belgique, un article paru le 13 octobre dernier dans *Libération* : « Ce paradis de la C.B. est maintenant en passe de devenir un enfer, un ghetto de cibistes hargneux, une misère de conversation. »

Quoi qu'il en soit, il nous faut aller de l'avant et, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais que vous ne suiviez pas les conseils frileux de votre administration. Elle nous a fait faire preuve d'immobilisme, je l'ai dit, quand il fallait le mouvement. Résultat : au lieu d'une C.B. « à la française », c'est une explosion non maîtrisée, non encadrée, une répression maladroite et absurde.

Faute d'être capables d'endiguer cette vague montante, sans doute vos services vous conseillent-ils quelques mesures minimales : puissance réduite ; utilisation en FM ; nombre de canaux limité. Mais il est clair qu'un tel programme minimum ne sera pas respecté dans la pratique. Or rien ne serait plus dangereux qu'une réglementation fixée à contrecoeur et bafouée en permanence.

Je défends la liberté, mais aussi l'autorité de l'Etat. Au point où nous en sommes aujourd'hui, j'attends, comme nombre de mes collègues et comme des dizaines de milliers de « cibistes », une décision politique audacieuse.

Etre au service du public, c'est aller dans le sens des aspirations des citoyens. Je souhaiterais donc être éclairé sur les intentions du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, c'est dans quelques jours que nous prendrons une décision. Vous en serez, bien entendu, informé immédiatement.

Des seuils seront fixés et, évidemment, des sanctions prévues à l'égard des contrevenants. En tout cas notre choix se fera dans l'esprit que vous souhaitez. Ne pas normaliser cette situation pourrait en effet conduire, comme en Belgique, à l'anarchie, ce qui serait désastreux et tout à fait à l'opposé de notre volonté.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question est relative à la facturation des communications téléphoniques.

Le besoin d'une connaissance plus détaillée des communications téléphoniques qui lui sont facturées est en effet de plus en plus souvent ressenti par l'utilisateur. Ni les compteurs à domicile qui peuvent être installés sur demande, ni les factures actuellement délivrées ne sont de nature à assurer la satisfaction de ce besoin.

En 1979, le nombre de contestations a atteint 300 000. Je sais bien que par rapport aux 85 millions de factures établies, ce nombre peut paraître relativement modeste. Il n'en reste pas moins que seule la fourniture du détail des communications peut permettre d'éliminer toute contestation et d'améliorer sensiblement les rapports que votre administration entretient avec les usagers.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous m'apportiez quelques précisions sur les projets de votre administration et sur l'état de leur réalisation.

Je sais que la mise en œuvre du service de facturation détaillée est une opération techniquement complexe, mais les importants et récents progrès des équipements techniques sont de nature à résoudre ce problème.

En revanche, il me semble que la facturation détaillée risque de soulever quelques difficultés au regard du souci, bien légitime, de protection de la vie privée.

Je souhaiterais enfin connaître le résultat des réflexions que votre administration a entreprises sur cette question et également, si cela est déjà possible, recevoir quelques indications au sujet de l'expérience qui est en cours dans la ville de Lille et que vous avez vous-même évoquée dans votre exposé.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai en effet répondu en partie dans mon exposé général aux questions que vous posez.

L'administration des P.T.T. est, vous le savez, très soucieuse d'arriver à résoudre ce problème qui revêt parfois une certaine gravité, mais pas forcément en raison du nombre des factures erronées. Il y en a, c'est évident : statistiquement, la proportion est de sept dix-millièmes, soit, pour un abonné, une erreur tous les 250 ans ! Régler cette question n'est donc pas inutile. Il est indispensable et urgent de le faire, encore que, et chacun le sait, on s'aperçoive parfois, après une recherche approfondie, que l'erreur n'est pas imputable à l'administration.

Les moyens de commutation actuels et l'ensemble des dispositifs que nous mettons au point nous permettront sans doute d'améliorer prochainement la situation. Il appartiendra cependant à la commission « Informatique et liberté » d'étudier cette question qui touche à la liberté des individus. Certes, des solutions ont été retenues dans d'autres pays, mais elles seraient sans doute plus délicates à appliquer aux Latins que nous sommes.

Je vous promets de vous informer le plus rapidement possible de l'évolution des travaux en cours afin de vous rassurer.

M. le président. La parole est à M. Biwer.

M. Claude Biwer. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question concerne l'avenir des P.T.T. en milieu rural.

Votre projet de budget ne prévoit pas de création de postes, ce qui entraîne des protestations dans de très nombreux services. Or le risque est grand que, sous la pression des besoins en effectif dans les grandes villes, soient opérés des transferts de personnels au détriment des petites villes et des zones rurales.

Beaucoup trop de services publics ont déjà disparu de nos campagnes, transformées peu à peu en désert. C'est ainsi que dans certains départements, comme la Meuse dont je suis l'élu, il faut parfois attendre plus de deux ans après le dépôt de la demande pour obtenir un raccordement au réseau téléphonique, contre quatre jours à Paris, par exemple.

Nos campagnes ont grandement besoin de se revitaliser. Le maintien et l'amélioration des services publics sont indispensables à leur promotion économique, et il appartient au Gouvernement de déterminer sa volonté d'aller au-delà des mots.

Il n'est pas souhaitable de faire deux catégories de Français, ceux des villes et ceux des campagnes. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, me rassurer sur ces points et me préciser les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour assurer un équilibre harmonieux ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai également évoqué ce sujet dans mon exposé général.

Nous avons tous ressenti l'inquiétude qui, dans certaines régions défavorisées, gagnait nos campagnes en raison de la suppression de certains bureaux de poste.

Le nouveau système de polyvalence que nous avons mis en place n'a pas toujours été admis très facilement par les administrations — autres que la mienne, bien sûr — qui étaient concernées. Il vous appartient, en tout cas, à vous comme aux autres élus, de contribuer à sa réussite en vous mettant, si c'est nécessaire, en liaison avec la préfecture de votre département.

Pour notre part, nous sommes tout disposés à donner à ces dispositions récentes la plus grande résonance possible, car c'est l'avenir du milieu rural qui est en jeu. C'est pourquoi nous sommes très attachés au maintien de bureaux de poste dans les milieux ruraux les plus éloignés et les plus défavorisés. Je puis vous assurer que cette position s'inscrit dans le droit fil de la ligne politique de notre administration et que je me consacrerai à cette tâche avec le plus de réalisme possible pour que vous soyez satisfait.

M. le président. La parole est à M. Kerguéris.

M. Aimé Kerguéris. Les personnels des postes et télécommunications éprouvent le sentiment d'une dévalorisation de leur fonction :

Dévalorisation au sein de la fonction publique, puisqu'il y a seulement 7 p. 100 d'emplois au cadre A au lieu des 20 p. 100 en moyenne dans l'administration ;

Dévalorisation par rapport aux sociétés privées qui sont de plus en plus nombreuses à travailler dans le secteur des télécommunications ;

Perspective d'une nouvelle dévalorisation dans l'avenir.

L'installation de terminaux d'ordinateurs dans les bureaux de poste leur semble de nature à enrichir l'intérêt des tâches qu'ils ont à accomplir mais elle risque aussi d'entraîner, selon eux, une compression des effectifs et surtout une dévaluation des tâches de ceux d'entre eux qui ne travailleront pas sur le matériel électronique.

Aussi souhaiteraient-ils une réhabilitation de leur fonction, essentiellement par deux moyens : la revalorisation des indices de début de carrière et le développement de la formation continue. Cette dernière devrait permettre l'accès aux postes de plus en plus techniques ou de plus en plus spécialisés qui doivent se multiplier dans cette administration.

Je voudrais connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, vos intentions sur ces points.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la formation continue a trait à de nombreux secteurs, et ses principes relèvent d'instances interministérielles.

D'une façon générale, elle est essentielle pour actualiser les compétences. Elle l'est tout autant pour mon département, en raison — je l'ai dit d'une phrase dans mon exposé — de la spécificité des activités de nos agents.

L'utilisation de plus en plus grande des technologies de pointe risque, de ce point de vue, d'entraîner des « cassures », et il nous appartient, par le biais de la formation continue et du recrutement, d'harmoniser les connaissances de nos fonctionnaires et les besoins de la technique moderne.

Mais il ne m'est pas loisible, dans le cadre de ce débat, d'entrer plus avant dans le détail. N'en déduisez pas que je me dérobe à votre question, monsieur le député : je tiens à votre disposition une documentation sur tous ces points. Vous pourrez la diffuser et, éventuellement, me faire part de vos critiques.

M. le président. La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoit. Vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, ont, depuis quelques années, entrepris avec l'appui des départements et des régions un grand effort pour les équipements téléphoniques.

Il faut d'autant plus s'en féliciter que des priorités ont été accordées et des facilités financières offertes, notamment aux personnes âgées.

J'ai donc été extrêmement surpris d'entendre à de très nombreuses reprises des doléances de demandeurs d'équipement téléphonique qui se sont vus répondre par exemple, comme en ténaille cette lettre : « Par manque d'équipements d'abonnés au centre téléphonique, satisfaction ne pourra vous être probablement donnée que dans le courant du deuxième semestre 1982. »

Quelles raisons peuvent-elles inciter l'administration à annoncer un si long délai ? Si elles sont d'ordre technique, ne serait-il pas possible d'y remédier ?

Ma deuxième question concerne la distribution et l'acheminement du courrier.

Contrairement à toutes les sociétés de service qui cherchent à donner toujours plus à leurs clients, les P.T.T. font marche arrière. Le courrier fut pourtant leur première raison d'être, et devrait le rester.

Pourquoi, dans ma circonscription, par exemple, ne pas raccourcir les distances en déchargeant le courrier venant de Paris à Rennes plutôt qu'à Saint-Brieuc, ce qui permettrait de gagner près d'une heure pour la distribution du matin ?

Avec la suppression des levées de dix heures et de seize heures et l'avancement de la dernière levée de dix-neuf heures trente à dix-huit heures, les particuliers et les entreprises sont pénalisés.

Les quatre cinquièmes du territoire métropolitain sont situés pour les Dinannais dans la zone J + 2, y compris le département des Yvelines, que traversent pourtant tous les trains qui se dirigent vers la gare Montparnasse, et où résident de nombreux bretons.

Le trafic et les prix d'affranchissement augmentent mais les délais d'acheminement et de distribution aussi.

Peut-on espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, une réelle amélioration d'un service public essentiel aux relations humaines et à la vie économique du pays ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, certaines régions françaises — on l'a souligné tout à l'heure — sont moins favorisées que d'autres du point de vue de l'équipement téléphonique.

M. Philippe Séguin. Les Vosges, par exemple.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne la Bretagne, un effort important est accompli pour le développement du réseau de télécommunications puisque le parc a connu une progression de plus de 25 p. 100 en 1979 et que plus de 100 000 lignes sont créées chaque année.

Je reconnais que le délai de raccordement est encore très long bien qu'il soit passé de plus de onze mois en 1978 à huit mois au début de cette année. Cet effort quantitatif sera poursuivi et accru dans les années qui viennent.

Une priorité est donnée à la résorption des demandes anciennes en instance même si cette situation n'est pas très rassurante pour les autres. A la fin de cette année, il ne devrait plus y avoir de demandes déposées avant le 1^{er} janvier 1978.

Nous nous emploierons à développer cette action pour inciter les abonnés de votre région à participer un peu plus aux efforts du téléphone en France.

L'avancement des heures limites de dépôt du courrier et de levée des boîtes aux lettres s'inscrit dans le cadre d'une action entreprise à l'échelon national, visant à améliorer les conditions de préparation et de tri du courrier, donc la qualité des acheminements.

En effet, il a paru indispensable, pour rétablir la régularité des délais d'acheminement, de redonner aux établissements postaux suffisamment de temps afin d'effectuer le tri des lettres et d'éviter que les correspondances des usagers importants notamment qui représentent 75 p. 100 de la totalité du trafic, ne soient déposées trop peu de temps avant le départ des moyens de transport.

Le maintien de plages de traitement extrêmement réduites conduirait la poste à mettre en service pendant un délai très court des moyens en matériel et en personnel, qui seraient sous-utilisés le reste de la journée.

Une telle situation serait peu conforme à la gestion rigoureuse qui s'impose dans le contexte économique actuel. C'est dans cette perspective que des heures limites de dépôt et de levée ont été plus ou moins avancées en fonction des circonstances locales.

L'organisation qui se met peu à peu en place est tout à fait comparable à celle qui existe en Allemagne et en Hollande où les heures de levée s'évaluent entre quinze et dix-sept heures selon l'importance des localités.

Cette adaptation n'a d'autre justification qu'un meilleur service des usagers. Nous en reparlerons au vu des ultats. Je compte sur vous pour nous en informer dès que possible.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Cazalet.

M. Auguste Cazalet. Monsieur le secrétaire d'Etat, en commission de la production et des échanges, nous avons été un certain nombre à nous émouvoir, avec le rapporteur M. Michel Noir, de la création de nombreuses agences commerciales et téléboutiques, d'un luxe inutile et surtout inacceptable dans la conjoncture budgétaire actuelle. Leur localisation, de surcroît, ne coïncide même pas toujours avec les besoins des usagers des P.T.T.

De ce fait, nous avons adopté un amendement proposant un abattement de 65 millions de francs en crédits de paiement et en autorisations de programme destinés à compléter ce réseau d'agences commerciales et de téléboutiques luxueuses.

Cette situation paraît tout à fait incohérente lorsqu'on connaît la misère de certains bureaux de postes, tel celui d'Oloron-Sainte-Marie, d'une vétusté notoire. Les travaux indispensables et urgents ne peuvent y être entrepris car ils n'ont pas été programmés. Ce bureau de poste est pourtant dans un état lamentable. Si incroyable que cela puisse paraître — mais je l'ai personnellement constaté — les jours de pluie des récipients sont disposés pour recueillir l'eau qui filtre à travers les plafonds.

Tel est l'état du bureau de poste qui dessert une sous-préfecture et sa banlieue, qui compte 25 000 habitants, et beaucoup plus en été en raison de l'afflux touristique.

Que compte faire le Gouvernement pour que des cas semblables ne soient plus d'actualité ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. J'ai fait allusion, dans mon exposé général, aux difficultés que présentent la rénovation et la construction des bureaux de poste dans certaines régions en particulier.

L'inscription d'un crédit de 330 millions de francs en augmentation de 30 p. 100 par rapport au budget précédent pour la rénovation de 1 000 bureaux de poste permettra de répondre à vos préoccupations.

Soyez assuré, monsieur le député, que mon département ministériel suivra cette action avec d'autant plus de vigilance qu'elle concerne la vie quotidienne de l'ensemble des agents qui travaillent dans les bureaux de poste et qui, comme les receveurs, y habitent quelquefois.

Ce ne sont pas des paroles en l'air ; vous vous en rendrez compte, je l'espère, dans les prochaines années.

Cette administration, parce qu'elle est surtout une administration de personnels et de collaborateurs mérite tout particulièrement de pouvoir travailler dans un environnement favorable.

Mais ce n'est pas une raison pour que les installations concernant le service commercial de la télématique et des télécommunications soient sacrifiées. Nous retrouverions à leur égard, dans vingt ans, les critiques que vous formulez aujourd'hui pour certains bureaux de poste. Si elles paraissent aujourd'hui mieux traitées que les autres, c'est parce qu'elles ont été créées tout récemment. Il n'est pas question de recommencer les mêmes erreurs.

M. le président. La parole est à M. Cazalet pour une seconde question.

M. Auguste Cazalet. Monsieur le secrétaire d'Etat, nul ne peut nier les moyens considérables qui ont été mis en œuvre pour le développement du téléphone en France. Il était certes indispensable de rattraper l'énorme retard accumulé en matière d'équipement, mais il fallait aussi satisfaire une demande explosive.

Ainsi, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, en 1980, le nombre de demandes est le double de celui qui était enregistré en 1975.

Bien sûr, de gros efforts ont été réalisés pour la construction de centraux très modernes. Pourtant, en ce qui concerne l'installation des lignes longues, la situation reste particulièrement préoc-

cupante dans certains secteurs de notre département où de nombreuses demandes, notamment en vallée d'Ossau, sont en instance depuis trois ans.

Actuellement, et surtout pour les personnes âgées dont les demandes ont un caractère souvent prioritaire, les réponses sont décourageantes et ne laissent guère espérer de solution satisfaisante avant le deuxième semestre de 1982 ; certains de mes collègues, je crois, doivent faire face aux mêmes difficultés. Les délais normaux de raccordement sont actuellement en France de l'ordre de quatre mois à quatre mois et demi.

Dans ces conditions, le problème des lignes longues ne pourrait-il pas être résolu — dans l'attente de jours meilleurs — par la mise en place de lignes partagées ? Cette solution n'est pas idéale ; elle aurait néanmoins le mérite de rompre l'isolement de ces demandeurs. Qu'en pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le président. La parole est, à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. J'ai également évoqué cette question dans mon intervention générale.

Vous avez pu constater que depuis 1975 de très nombreuses lignes téléphoniques ont été installées. Les lignes longues n'ont pas bénéficié d'une priorité particulière bien qu'elles le méritaient autant que les autres, si ce n'est plus, en raison de l'éloignement des demandeurs.

Sur le plan pratique, le nombre de lignes rurales isolées construites annuellement est passé de 70 000 en 1975 à 250 000 en 1980 et la résorption se fera dans la proportion que je viens d'indiquer, avec un effort complémentaire si nous le pouvons.

Vous pouvez donc être rassuré. Je connais d'autant mieux votre région que celle dont je suis originaire n'en est pas très éloignée.

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Crédits ouverts à l'article 18, au titre des services votés : 89 311 467 524 francs.

M. Noir, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n° 189 ainsi rédigé :

« Réduire de 300 millions de francs les crédits ouverts à l'article 18. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Michel Noir, rapporteur pour avis. Les recettes d'affranchissement de la presse ne correspondent malheureusement qu'à 14 p. 100 des coûts globaux du « trafic presse ».

Le déficit de ce trafic représente, pour la poste, une charge importante de 2,4 milliards de francs dans le projet de budget pour 1981. Depuis 1977, cette charge a totalisé 11,4 milliards de francs contre 24 milliards de francs pour les lettres de la poste. Ces déficits sont à l'origine d'un endettement qui pèse à la fois sur son compte d'exploitation et sur son compte d'opérations en capital, c'est-à-dire sur sa capacité à investir et à s'adapter aux besoins nouveaux liés aux services de l'électronique.

La tarification artificielle du « trafic presse », qui ne peut être mise en cause puisqu'il s'agit d'une mesure politique nécessaire pour garantir l'existence de la presse, devrait incontestablement être assumée par les services généraux du budget annexe des P.T.T. ou, mieux, par le budget général. On sait que les crédits des services généraux du Premier ministre comprennent des sommes importantes affectées à la résorption du déficit des entreprises nationales.

En outre, il ne serait pas mauvais que l'administration des P.T.T., tout entière, soit solidaire pour assumer ce déficit de presse, au moment où une campagne, à notre sens alarmiste, laisse entendre que les services nouveaux pourront mettre la presse en danger.

Dans cette perspective, il faut considérer que la poste, en assurant ce trafic déficitaire, assume une prestation pour l'ensemble des P.T.T., et est créditrice à l'égard de la fonction « Services généraux » et, par ricochet, à l'égard de la fonction « Télécommunications ».

Cet amendement a donc pour objet de réduire le chapitre 64-02, article 10, « Transport de correspondances ». La commission souhaite qu'un amendement du Gouvernement vienne abonder d'un même montant les services votés, transférant ainsi ces 300 millions de francs à l'article 30 du même chapitre.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Elle a émis un avis défavorable à l'adoption de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement n'est pas favorable non plus à cet amendement.

En effet, il tend à instaurer une sorte de système de vases communicants à l'intérieur de l'administration des P.T.T., dont les effets iraient à l'encontre des actions que nous avons menées depuis fort longtemps. Je considère que cela serait une erreur sur le plan de l'action. J'ai d'ailleurs rappelé tout à l'heure à cette tribune que deux étapes importantes ont été franchies cette année même. Après qu'à l'issue des travaux de la table ronde, un plan de hausses tarifaires, très significatif, ait pu être négocié avec la presse, le Gouvernement vient de décider la mise en œuvre d'un plan relatif à la presse administrative.

Monsieur le rapporteur pour avis, ce plan se traduira pour la poste par une augmentation de 200 millions de francs par an, et conduira, dès le 1^{er} janvier prochain, à une hausse des tarifs supérieure à 150 p. 100 pour le trafic des publications administratives.

L'adoption de cet amendement serait une erreur tactique considérable pour notre administration. En conséquence, je vous demande de bien vouloir le retirer.

M. le président. La parole est à M. Jouve.

M. Jacques Jouve. En présentant cet amendement, M. le rapporteur pour avis a parlé de solidarité entre les différentes exploitations, ce qui ne modifie en rien l'origine du déficit du compte d'exploitation de la poste qui est dû à l'importance des charges indues.

J'ai pu lire dans le rapport que le cumul des déficits de presse sur dix ans représenterait 15 milliards de francs et que la dette de la poste atteindrait, au 31 décembre 1979, 18,9 milliards de francs.

Le déficit est également la conséquence de l'insuffisance des taux de rémunération des comptes de chèques postaux.

Il nous apparaît donc nécessaire que le déficit du « tarif presse » soit pris en compte par le budget de l'Etat. Un partage entre trois tiers ne peut satisfaire la presse, en tout cas pas celle de caractère politique, ou la presse régionale. Un tel partage risque en effet d'entraîner des augmentations de tarifs qui, à terme, mettraient les journaux en difficulté.

Le problème posé est donc non pas celui d'un transfert entre deux comptes d'exploitation mais celui de l'élimination des causes du déficit.

Je perçois d'ailleurs dans la proposition qui nous est faite le signe d'une coupure entre les budgets des télécommunications et des postes, qui pourrait conduire à l'éclatement de la « maison P.T.T. »

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 189.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 18.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle les crédits ouverts à l'article 19, au titre des mesures nouvelles :

Autorisations de programme inscrites au paragraphe I : 24 600 millions de francs.

Crédits inscrits au paragraphe II : 10 900 120 597 francs.

M. Jean Jarosz et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 194 ainsi rédigé :

« Réduire de 5,3 millions de francs les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 19. »

La parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. La ligne budgétaire que nous proposons de supprimer résulte de l'application de la circulaire de la direction générale des postes du 3 juillet 1980, définissant les nouvelles orientations relatives aux structures du réseau postal à mettre en place en zone rurale sous couvert notamment d'économies d'énergie.

En fait, il s'agit d'une nouvelle détérioration du service public en milieu rural, en même temps que d'une aggravation des conditions de travail des agents des postes.

La circulaire citée prévoit en effet de réduire la zone d'action du bureau distributeur rural si elle entraîne une consommation excessive de carburant. En conséquence, des communes desservies par des titulaires se verront privées de certaines tournées et pourront être desservies seulement par des tournées auxiliaires réduites.

Les tournées restantes seront assurées soit par des piétons ou par des cyclistes dans le voisinage du bureau — sur un secteur d'ailleurs élargi — soit par des cyclomoteurs dans la tranche intermédiaire, les automobiles n'étant maintenues que dans les zones éloignées et avec une charge accrue. Si je puis me permettre, je dirai que c'est Jacques Tati qui revient en force dans les bureaux de poste, mais cette « relatisation » du service postal n'est pas forcément un « jour de fête » pour les agents.

Donc, les tournées rurales seront réorganisées dans leur ensemble. L'administration recommande, en outre, de limiter au deuxième passage les livraisons des boîtes les mieux situées sur le parcours.

La distribution se fera de plus en plus par le système des C.I.D.E.X. qui sera encore développé ; les boîtes devront être mieux regroupées pour économiser le carburant, ce qui suppose que leur éloignement du domicile sera accru.

La suppression de nouveaux bureaux est envisagée ; d'autres seront transformés en recettes-distribution. Il est d'ailleurs prescrit d'augmenter la durée de distribution, au détriment de la durée d'ouverture du guichet.

Pour les personnels, cette politique se traduit par un allongement des tournées, par l'augmentation de la fatigue, par le blocage dans les catégories les plus basses et par le développement de l'auxiliaire.

Pour les populations, elle aura pour conséquences l'éloignement de la boîte aux lettres, le retard dans l'acheminement du courrier et de la presse, la diminution des services rendus. La poste sera ainsi de moins en moins présente à la campagne, accentuant la désertification.

La perspective est si impopulaire que, dans un compte rendu d'une réunion de directeurs départementaux de la région de Marseille, on peut lire : « Certaines affaires apparemment peu importantes, telles que des réorganisations de tournées ou des implantations de cyclomoteurs à la place de véhicules à quatre roues, provoquent dans le contexte actuel des réactions très vives des édiles locaux et de la presse. Il est donc essentiel, actuellement, de s'entourer de toutes les précautions, avant d'entreprendre des réorganisations plus importantes. »

Nous refusons donc ces perspectives. C'est pourquoi nous proposons de supprimer les crédits affectés à la substitution des vélomoteurs aux automobiles et nous demandons au Gouvernement d'affecter ces mêmes crédits à la ligne suivante du même chapitre : « Renouvellement du parc automobile et motocycle ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Elle n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement est défavorable à l'adoption de cet amendement.

Je tiens à préciser que, contrairement à ce qui a été indiqué, le crédit prévu n'aura pas pour conséquence de substituer des cyclomoteurs aux voitures, mais permettra d'ajouter 1 200 cyclomoteurs aux moyens de la distribution. Ces cyclomoteurs se substitueront à des tournées cyclistes et amélioreront donc les conditions de travail et l'efficacité des tournées rurales.

Le parc de voitures à quatre roues, utilisées à la distribution — 30 000 — restera constant. Le renouvellement portera sur 6 300 véhicules en 1981. Il y a déjà 7 400 motocyclistes affectés à la distribution ; il y en aura 8 600 à la fin de 1981.

M. le président. La parole est à M. Jouve.

M. Jacques Jouve. M. le secrétaire d'Etat n'a pas répondu à l'intervention de mon collègue Jarosz au sujet des modifications de la distribution rurale. Nous aimerions pourtant avoir quelques informations à ce sujet.

On a beaucoup parlé du problème des receveurs-distributeurs à propos desquels le Gouvernement a fait beaucoup de promesses sans en tenir beaucoup, en particulier en ce qui concerne le reclassement.

Je voudrais aussi avoir une précision quant à la nature de la prime de 250 francs par mois. Peut-être ai-je mal lu, mais je n'en ai pas vu trace dans le « bleu ». En revanche, j'ai noté, dans le rapport de M. Noir, que cette prime serait versée par le ministère de l'économie. J'aimerais savoir qui, finalement, la versera.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 194.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Jean Jerosz. Les agents apprécieront.

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n° 98, 182 et 195, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les deux premiers amendements sont identiques :

L'amendement n° 98 est présenté par M. Noir et M. Robert-André Vivien ; l'amendement n° 182 est présenté par M. Noir, rapporteur pour avis.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Réduire de 300 millions de francs les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I et de 200 millions de francs les crédits ouverts au paragraphe II. »

L'amendement n° 195, présenté par M. Jouve et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Réduire de 400 millions de francs les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 19. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Michel Noir, rapporteur pour avis. Les amendements n° 98 et 182, qui ont le même objet, ont été déposés par le président de la commission des finances et le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, laquelle les a adoptés.

Il s'agit des conséquences des expériences actuellement menées par le ministère des postes et télécommunications en matière de télématique.

Il est naturel que le Parlement s'intéresse à ces expériences dont les implications ne sont pas seulement techniques, mais aussi économiques, sociologiques et culturelles. En outre, le jour où une décision de généralisation serait prise, il s'ensuivrait également des implications d'ordre juridique et législatif qu'il faut prendre en compte.

Il importe au plus haut point que le Parlement puisse apprécier directement les implications qu'aurait la généralisation de ces nouveaux médias sur la presse spécialisée, sur une presse régionale déjà fragile et sur la presse d'opinion à diffusion nationale. Le Parlement doit donc être en mesure de veiller à ce que l'égalité d'accès à ces moyens d'expression nouveaux soit respectée.

C'est pourquoi il est indispensable que le Gouvernement ne soit pas seul avec la profession à être représenté dans le groupe d'étude chargé d'entamer des réflexions sur le cahier des charges et le code de déontologie qui s'imposeront aux fournisseurs d'informations et de services diffusés par les vidéotex. La commission de la production et des échanges estime que ce groupe d'étude devrait comprendre en son sein des représentants des deux assemblées.

Elle pense, par ailleurs, qu'un comité des sages devrait, dans le même temps, évaluer les conséquences de cette innovation de trois points de vue : économique, sociologique et culturel.

Enfin, avec ces nouveaux médias électroniques, on est en présence d'un mode de communication et d'une responsabilité d'édition d'information non prévus dans les textes légaux actuellement en vigueur.

Un texte législatif doit donc nécessairement intervenir.

La mise en service généralisée de systèmes d'information et de services télématiques grand public implique donc la mise au point d'un code de déontologie et de cahiers des charges et l'élaboration d'une loi définissant les principes de base en la matière et transposant, en les adaptant, les règles applicables aux autres médias.

M. le président. La parole est à M. Jouve, pour défendre l'amendement n° 195.

M. Jacques Jouve. Monsieur le secrétaire d'Etat, notre amendement a été inspiré par une déclaration de votre prédécesseur, M. Norbert Ségard.

Celui-ci avait en effet déclaré : « La maîtrise du marché national que confère le monopole permet à l'administration, quand les risques de développement sont trop élevés pour l'industriel, de lancer l'étude, puis de faire fabriquer les produits à des prix très compétitifs. »

Il est donc clair que le Gouvernement utilise le monopole des postes et télécommunications pour développer des recherches et des productions et créer un marché, afin que, dès que les risques deviennent trop élevés, le secteur privé puisse bénéficier de ces technologies et des profits qui en découlent.

Pour les produits nouveaux — vidéotex, télécopieurs, etc. — les choses sont encore plus claires puisque M. Ségard déclarait : « Les nouveaux services ne seront pris en charge par la direction générale des télécommunications ou ses filiales que s'il s'avère que des entreprises indépendantes ne peuvent en assurer plus efficacement le développement. »

Et le directeur général des télécommunications précisait : « Pour les services nouveaux, la direction générale des télécommunications ne sera qu'un fil ! »

On retrouve là ce qui s'est déjà fait avec plusieurs filiales comme Transpac pour laquelle la technologie avait été mise au point par le C.N.E.T., après plusieurs années d'études, l'infrastructure pour le développement étant fournie par des réseaux et des centres P.T.T.

La filiale de l'administration, E.G.T., se développe en employant les mêmes méthodes pour la commercialisation des produits.

Nous considérons pour notre part que les recherches et le développement de nouvelles techniques de transmissions et de liaisons sont du domaine des P.T.T.

Nous n'avons pas peur du progrès, au contraire. Que notre société soit celle du nucléaire et de la télématique prouve que les connaissances humaines progressent et que nous n'avons pas fini d'être étonnés par le génie de l'homme.

Mais nous posons la question : progrès pour qui ? Ce progrès ne doit pas être étroitement asservi à quelques intérêts privés, mais bénéficier à l'ensemble de la population.

J'en viens à une seconde série d'arguments qui nous incitent à faire prendre des décisions par le Parlement avant le développement massif de la télématique. Il s'agit du danger que peut constituer cette technique pour d'autres moyens d'information, et notamment pour la presse écrite.

Il est donc nécessaire de fixer un code, d'assurer le pluralisme de l'information par le canal de la télématique. L'argument selon lequel il faut d'abord expérimenter puis tirer les leçons n'est pas recevable. Il doit y avoir parallélisme entre le développement de toute technologie nouvelle et l'établissement par le Parlement de règles législatives dans le cadre desquelles cette technologie prendra sa pleine ampleur.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons d'adopter l'amendement que nous avons déposé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. La commission n'avait pas adopté l'amendement n° 98, mais elle a adopté l'amendement n° 182 qui est identique.

Quant à l'amendement n° 195, que vient de défendre M. Jouve, elle ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement partage, pour l'essentiel, les idées des auteurs des amendements, MM. Robert-André Vivien et Michel Noir.

Il est certain que les services nouveaux qui vont pouvoir être fournis au public par le vidéotex peuvent poser des problèmes importants touchant au fonctionnement même de notre société, qu'il s'agisse des libertés, de l'égalité d'accès à l'information ou de l'équilibre des médias.

Le Gouvernement en est pleinement conscient. C'est pourquoi, à l'inverse de certains pays étrangers, par exemple la Grande-Bretagne, il a retenu une approche fondamentalement prudente et pragmatique, fondée sur le développement d'expériences. La principale, celle de Vélizy, est destinée à tester, dans des conditions d'exploitation réelle, l'ensemble des problèmes posés par la diffusion de services nouveaux aux particuliers.

Cette expérience est loin de se dérouler dans un vide juridique puisque l'ensemble des lois et règlements applicables au droit de l'information et de l'édition s'appliquera automatiquement aux prestataires de services de l'expérience de Vélizy, comme je l'ai rappelé tout à l'heure.

Cela étant, il est très probable que ce cadre juridique demandera à être précisé et affiné en fonction des problèmes particuliers posés par l'apparition de ce nouveau média.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Très bien !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Des règles déontologiques particulières pourront apparaître nécessaires. Ce travail juridique ne saurait être fait dans le vide et *a priori*. Il doit être conduit sérieusement, sur la base des problèmes concrets qui apparaîtront au cours de l'expérience, et cette assemblée y prendra obligatoirement une grande part.

Enfin, et surtout, ces expériences, destinées à mettre en lumière tous les problèmes que peut poser le développement de ces nouveaux services, doivent être menées en association étroite avec le Parlement. D'ores et déjà, à la demande du Premier ministre, une concertation particulière est organisée depuis plusieurs mois avec la presse écrite, pour laquelle l'apparition d'un nouveau mode de diffusion d'informations pose, à l'évidence, des problèmes très sérieux.

En outre, M. Lecat et moi-même avons demandé à une commission du haut conseil de l'audiovisuel, comprenant des parlementaires, de conduire une réflexion prospective sur le développement de ces nouvelles techniques.

Le Gouvernement est donc pleinement conscient de l'ensemble des implications que peut avoir le développement de la télématique que soulignent les signataires de l'amendement.

L'approche pragmatique qu'il a retenue, la concertation qu'il a engagée avec la presse en sont de claires illustrations.

Par ailleurs, les échanges que mon département ministériel entretient avec les commissions et les groupes spécialisés du Parlement a permis d'entamer un fructueux dialogue. Mais il faut associer encore plus étroitement le Parlement. Je puis vous annoncer aujourd'hui que le Gouvernement a décidé la mise en place d'une commission de suivi des expériences de télématique destinées au public.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Cette commission qui pourrait être présidée par un haut magistrat sera composée de députés et de sénateurs, ainsi que des représentants de la presse et des autres prestataires de services. Des personnalités qualifiées et les administrations concernées en feront également partie. Par certains de ses membres, une étroite liaison pourrait être assurée avec la commission « Informatique et liberté ».

Elle sera chargée de suivre les expériences de télématique et de vérifier les conditions dans lesquelles elles se déroulent. Et je demande d'ailleurs dès aujourd'hui de désigner dans un avenir proche les représentants de cette assemblée à cette commission, par une lettre que j'adresse au président de l'Assemblée.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Très bien !

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. A l'issue de l'expérience de Vélizy, elle devra remettre un rapport au Gouvernement.

Je suis persuadé que la structure ainsi mise en place devrait répondre aux nécessités qui motivent ces amendements et conduire à ne pas les retenir.

En effet, une diminution des efforts de notre pays dans la compétition mondiale qui s'ouvre aujourd'hui pour la maîtrise des marchés et des services de la télématique risquerait d'avoir les plus graves conséquences.

Aujourd'hui, notre pays est très bien placé pour relever les défis industriels, culturels et politiques que nous lance le mariage, d'ores et déjà consommé, des télécommunications, de la télévision et de l'informatique.

Ralentir notre effort dans ce domaine, aujourd'hui où la compétition est une question de mois, ce serait gâcher la chance exceptionnelle, que nous avons su créer, d'être l'un des trois ou quatre pays au monde qui vont définir les produits et les services télématiques qui seront utilisés demain dans le monde entier.

Ou bien nous maintiendrons notre avance, et nous en aurons toutes les retombées positives, sur les plans de l'emploi et de l'indépendance culturelle, ou bien nous déciderons de relâcher notre effort et, dans dix ans, les Français consulteront des banques de données américaines sur des terminaux japonais.

Pour ces raisons fondamentales, et compte tenu des engagements que je viens de prendre à l'égard du Parlement, je souhaite que les amendements soient retirés. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Michel Noir, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de faire, au nom du Gouvernement, une déclaration importante pour le Parlement. Les explications que vous avez données au sujet de la création, de la composition et de la mission non limitative de la commission chargée d'étudier ces problèmes donnent satisfaction à l'Assemblée.

Votre ministère saura relever le défi industriel ; le Parlement, pour sa part, se préoccupera de l'enjeu socio-culturel.

Compte tenu de cette déclaration du Gouvernement et des précisions apportées, j'accepte donc de retirer les amendements n° 98 et 182.

M. le président. Les amendements n° 98 et 182 sont retirés.

Monsieur Jouve, maintenez-vous votre amendement n° 195 ?

M. Jacques Jouve. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Je m'exprimerai en tant que cosignataire de l'un des amendements dans la première partie de mon propos et en tant que président de la commission des finances dans la seconde partie.

Comme cosignataire, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai eu, en vous écoutant, le sentiment que vous répondiez positivement sur tous les points de l'exposé sommaire que nous avions rédigé avec M. Noir. Dans ces conditions, on comprendra que je m'associe à la décision de retrait prise par le premier signataire.

Mais, en tant que président de la commission des finances — vous la connaissez bien, monsieur le secrétaire d'Etat — je dois souligner, et M. le rapporteur général vous a déjà entretenu de ce problème, que la commission regrette qu'on trouve, au chapitre 695-03, 22 507 430 000 francs sur une seule ligne. Il faudra, à l'avenir, faire un effort pour rendre plus claire la présentation budgétaire, afin que nous puissions procéder au contrôle de ces sommes considérables. C'est en effet la ligne la plus importante de la loi de finances. Et je ne parle pas des 300 milliards de centimes pour les sociétés de financement.

M. Pierre Mauger. Le ministre va être tenu en laisse !

M. le président. La parole est à M. Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je me réjouis de votre décision et du fait que le Parlement soit pleinement associé à la surveillance des expériences qui sont menées, d'autant que nous aurons, et sans doute assez rapidement, à définir un cadre juridique nouveau pour les droits de propriété en ce qui concerne non seulement la télématique mais aussi pour tous les moyens de communication. En effet, la télématique n'est qu'un des aspects de la nouvelle panoplie des moyens de communication, et je pense, par exemple, au tout vidéo et au tout numérique.

Le seul fait que quatre ministères et je ne sais combien de commissions soient concernés par ces activités montre bien l'importance et la complexité du problème.

Il serait souhaitable aussi, comme le disait le président Vivien, que la présentation budgétaire soit plus claire.

Cela dit, je ferai remarquer que nous nous sommes déjà préoccupés des implications sociales de la télématique et de ses conséquences possibles sur les libertés individuelles. L'Assemblée l'a fait en votant la loi de janvier 1978 et en créant la commission « Informatique et libertés ». Cette commission dispose de moyens importants. Elle est présidée par le sénateur Thyraud, et cinq parlementaires sont déjà représentés. Elle a déjà eu à connaître des expériences menées à Vélizy et des implications du système vidéotex sur le monopole des télécommunications, sur le droit de l'information, le droit de la presse, la responsabilité de l'éditeur, la protection des auteurs, etc.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous prie de ne pas interpréter notre légitime souci de contrôler très étroitement le bon emploi des ressources publiques affectées à la télématique comme une marque de défiance de l'Assemblée à l'égard de votre département ministériel.

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Un pas important vient d'être franchi, puisqu'on nous annonce la création d'une commission que M. Lecat avait refusée il y a quinze jours aux sénateurs.

Mais nous nous posons encore certaines questions.

Aussi, pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, me fournir des précisions sur la composition de cette commission ? Au haut comité de l'audiovisuel, tous les représentants de notre assemblée appartiennent, comme par hasard, à la majorité. En sera-t-il de même au sein de la commission chargée d'étudier les implications de la télématique ? Cela serait fâcheux.

Dans quel délai disposerons-nous des rapports sur l'expérience de Vélizy ? Et quand aura lieu le grand débat sur la télématique dont vous avez parlé dans votre première intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, mais pas dans la seconde ? Le groupe socialiste souhaite que ce débat ait lieu le plus tôt possible — il n'est pas le seul à le demander — et qu'il débouche sur le vote d'une loi de programme.

Faute de réponses précises à ces questions, nous voterions l'amendement de la commission qui, ayant été adopté par elle, ne devrait pas pouvoir être retiré.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat. Il faut respecter une certaine procédure. L'inscription d'un débat à l'ordre du jour de l'Assemblée, c'est, bien entendu, l'affaire de la conférence des présidents qui verra ce qu'elle peut éventuellement envisager.

Quant à la représentation de l'Assemblée nationale au sein de la commission, c'est au président de l'Assemblée et aux présidents des commissions compétentes qu'il appartiendra d'en arrêter les modalités.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 195.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion des conclusions du rapport n° 2054 de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de suspension des poursuites engagées contre huit membres de l'Assemblée (n° 1991) — MM. Jean Auroux, Raoul Bayou, Claude Evin, Laurent Fabius, Pierre Guidoni, Pierre Jagoret, François Mitterrand et Gilbert Sènes. — M. Philippe Séguin, rapporteur ;

Discussion des conclusions du rapport n° 2055 de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de suspension des poursuites engagées contre un membre de l'Assemblée (n° 1994) — M. Maurice Nilès. — M. Philippe Séguin, rapporteur.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budget annexe des postes et télécommunications (suite) :

Annexe n° 52. — M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XXIV, de M. Michel Noir, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Anciens combattants :

Annexe n° 5. — M. Henri Ginoux, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome III, de M. Jean Falala, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

La séance est levée à douze heures cinquante.

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

